



*Le Pont del Llierca*

# **BILAN D'ACTIVITE 2019**

Bilan d'activité du Service Intégré  
d'Accueil et d'Orientation du Doubs

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. PRESENTATION.....</b>	<b>2</b>
A. Cadre légal .....	2
B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation .....	2
<b>II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS.....</b>	<b>3</b>
A. Plateforme 115 .....	3
1. Statistiques .....	3
2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR).....	10
B. L'Urgence .....	10
1. Généralités .....	10
2. La solution hôtelière : .....	15
3. Réunions HU Agora et HU Roseau ( <i>Hébergement d'Urgence</i> ) .....	17
4. Le plan grand froid .....	17
C. Les femmes victimes de violences (FVV : Femmes Victimes de Violence).....	18
D. Le public « jeunes » .....	20
E. L'Evaluation .....	21
1. Présentation .....	21
2. Le CCAS de Pontarlier : .....	21
Bilan 2019 de la mise en œuvre du dispositif d'urgence sociale de la ville de Pontarlier rédigé par le CCAS de Pontarlier .....	21
3. Le CCAS de Montbéliard : .....	24
Bilan concernant l'activité 115-première évaluation sociale pour l'année 2019 sur le bassin de Montbéliard rédigé par le CCAS de Montbéliard.....	24
F. L'Insertion .....	34
1. Les réunions .....	34
2. Liens avec le GCS 25.....	35
3. L'observatoire .....	36
<b>III. LE PARTENARIAT.....</b>	<b>52</b>

A. Les partenaires .....	52
B. La communication .....	53
<b>CONCLUSION, PERSPECTIVES .....</b>	<b>54</b>
<i>Langue des sigles</i> .....	<i>55</i>

## INTRODUCTION

Si le 3 septembre 2019 a été une date clé en termes de communication, mettant en avant le N°3919, l'activité du SIAO a été plus que jamais sollicitée dans ce champ tout au long de l'année via le N°115.

Année après année, les chiffres augmentent ; 929 appels pour violences en 2019 (691 en 2018), en moyenne un appel tous les deux jours et demi.

Les demandes d'hébergement sont aussi en hausse. Les séjours s'allongent. Les listes d'attente sont importantes. Mais les sorties vers le logement ont gardé leur [bon] rythme.

Les commissions orientent plus régulièrement les demande d'hébergement vers l'accès au logement : 38 fois en 2019 contre 29 en 2018.

L'accès au logement est devenu prioritaire que ce soit avant ou après l'hébergement/logement d'insertion.

Les constantes demeurent : Public jeune sans ressources, public de plus de 60 ans ; les uns ne peuvent accéder au logement lorsque les autres ont des difficultés à s'y maintenir.

Tout l'enjeu du logement d'abord se situera dans la prise en compte de ces freins, de ces obstacles. L'observatoire du SIAO, est un outil à la disposition de chacun. Dans la mesure de ses moyens il peut renseigner sur les faits saillants, émergents.

Jean-Pierre BERGER

Chef de service SIAO25

Jean-Claude PASSIER

Administrateur GCS25

*NB : Beaucoup de sigles se trouvent dans cet écrit, vous trouverez le lexique en fin de document*

# I. PRESENTATION

## A. Cadre légal

Le SIAO est régi par une législation bien précise. Plusieurs textes indiquent les missions du SIAO :

- Article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- Circulaires du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ;
- Circulaire du 31 janvier 2011 relative à la coopération entre les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation et les plates-formes régionales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile ;
- Circulaire du 4 janvier 2013, relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver ;
- Convention femmes victimes de violences (FVV) pour le Doubs
- Article N°30 de la loi ALUR du 24/03/2014 (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), dans l'attente du décret d'application ;
- Décret d'application du 6 novembre 2015 ;
- Circulaire du 17 décembre 2015.

## B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

La loi ALUR définit dans quatre grandes missions les objectifs fixés au SIAO :

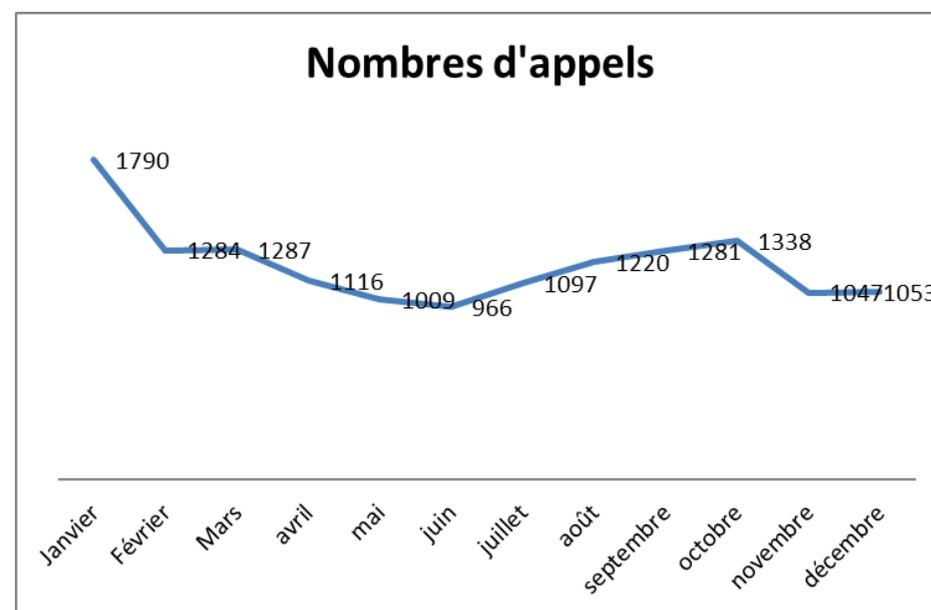
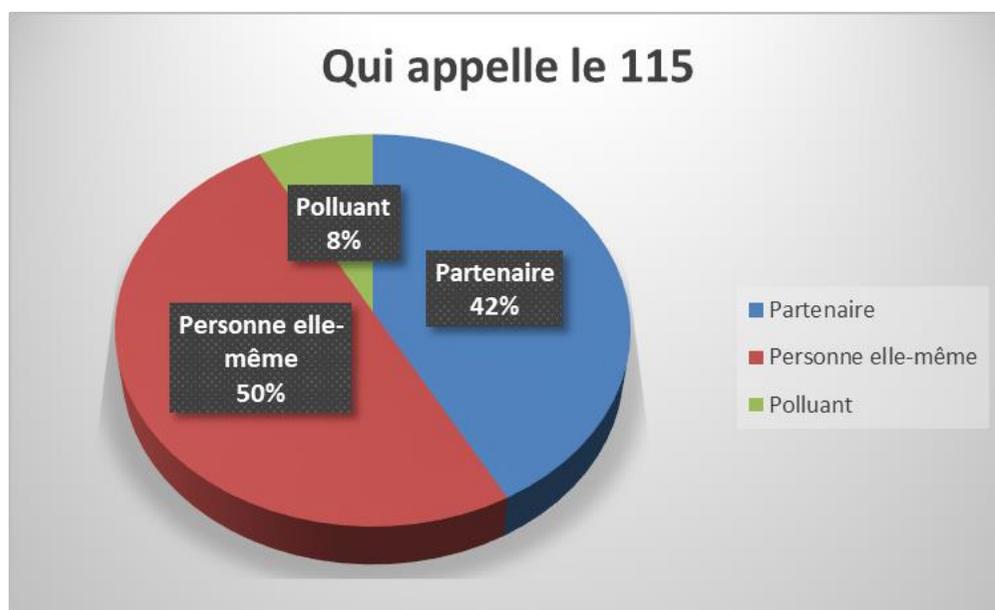
- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des intervenants sociaux qui les accompagnent ;
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées. Le recueil de données vient alimenter les travaux du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi que l'analyse des besoins sociaux des CCAS.

## II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS

### A. Plateforme 115

14320 appels en 2019 (16816 en 2018).

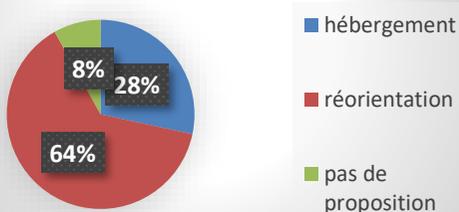
#### 1. Statistiques



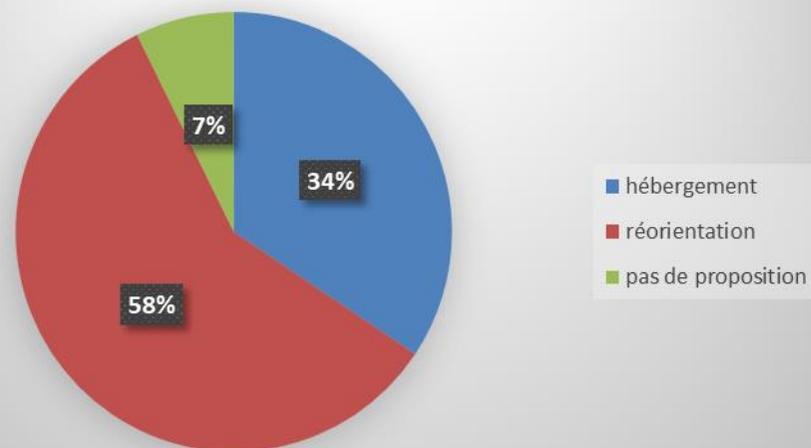
*Les appels polluants sont majoritairement des personnes qui tentent de joindre d'autres services que le 115, le 15 notamment. Parfois un ménage demande le 115 d'un autre département (Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort) car il se trouve en proximité de la séparation entre le Doubs et ces départements limitrophes.*

*Le nombre d'appel rejoint le chiffre que nous avons fin 2016. La baisse d'arrivée de demandeurs d'asile en est, pour partie, à l'origine.*

## Réponses apportées en 2018



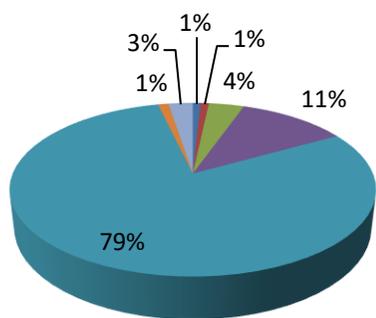
## Réponses apportées 2019



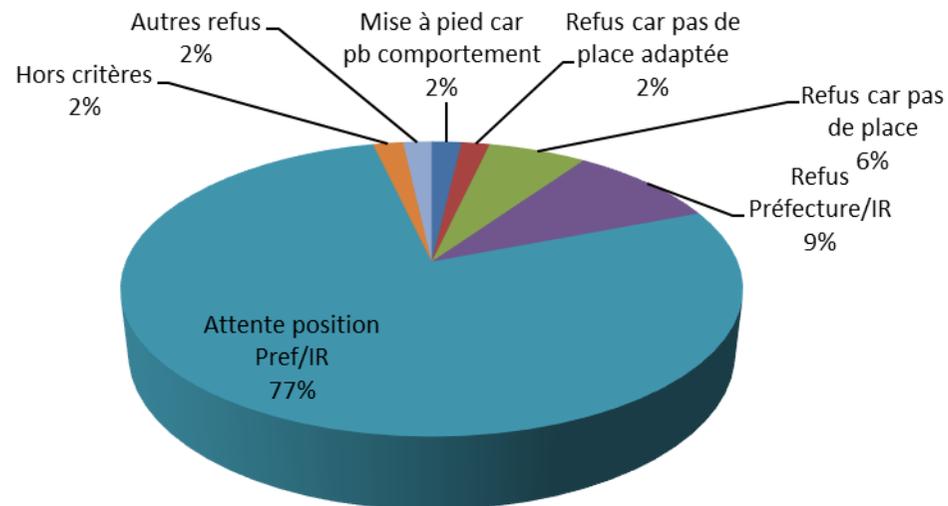
*Le nombre d'absence de proposition baisse encore.*

*La réorientation des appels vers la décision de l'instance de régulation de la Préfecture poursuit sa baisse du fait, notamment d'arrivées en baisse des publics migrants. L'autre motif de baisse des réorientations vient du fait que les publics demandeurs d'asile n'appellent le 115 qu'une fois leur passage en Préfecture effectué.*

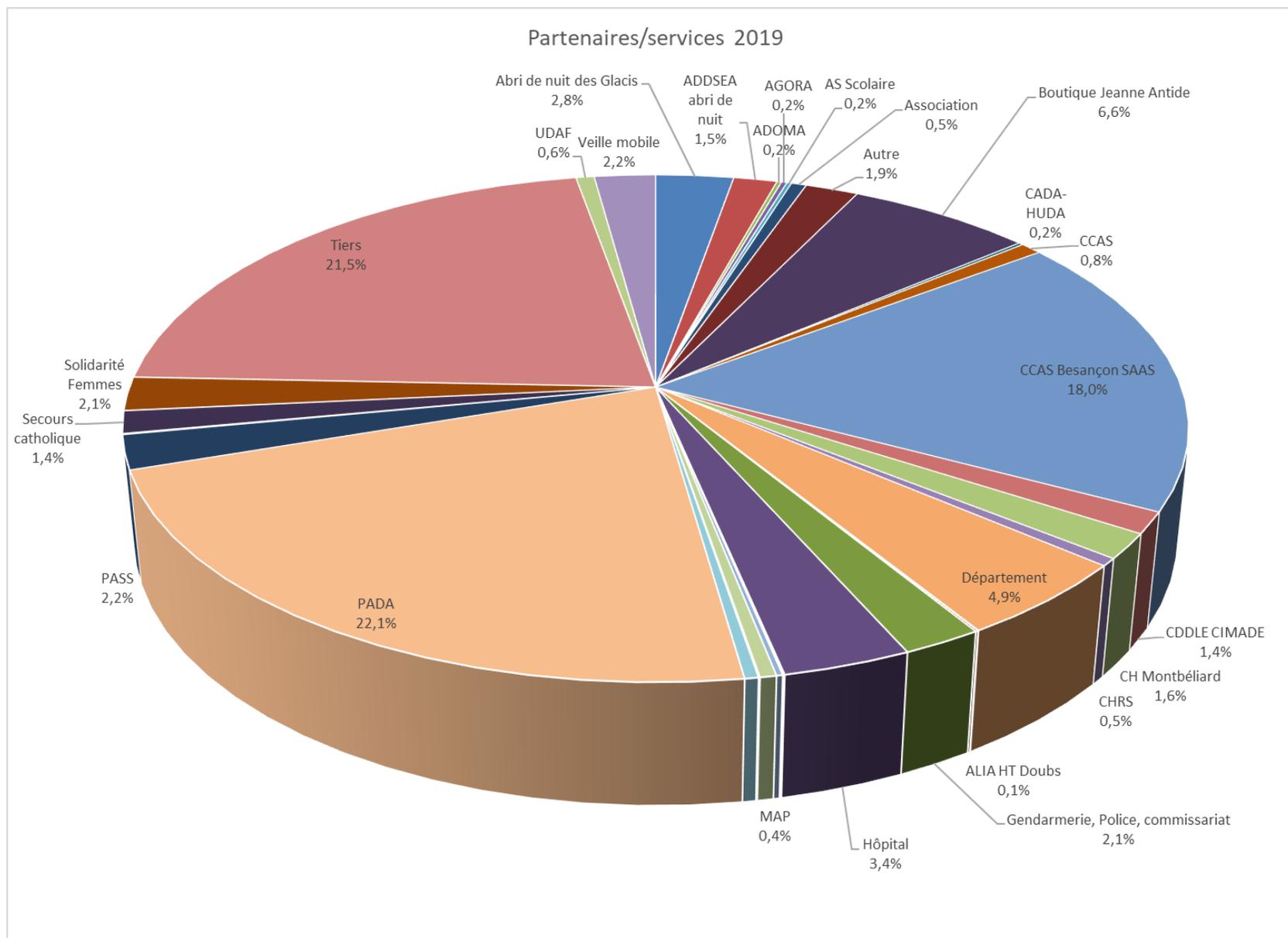
*Pour les publics orientables vers les structures dédiés, la décision est souvent prise hors instance de régulation.*



**Motif refus 2018**

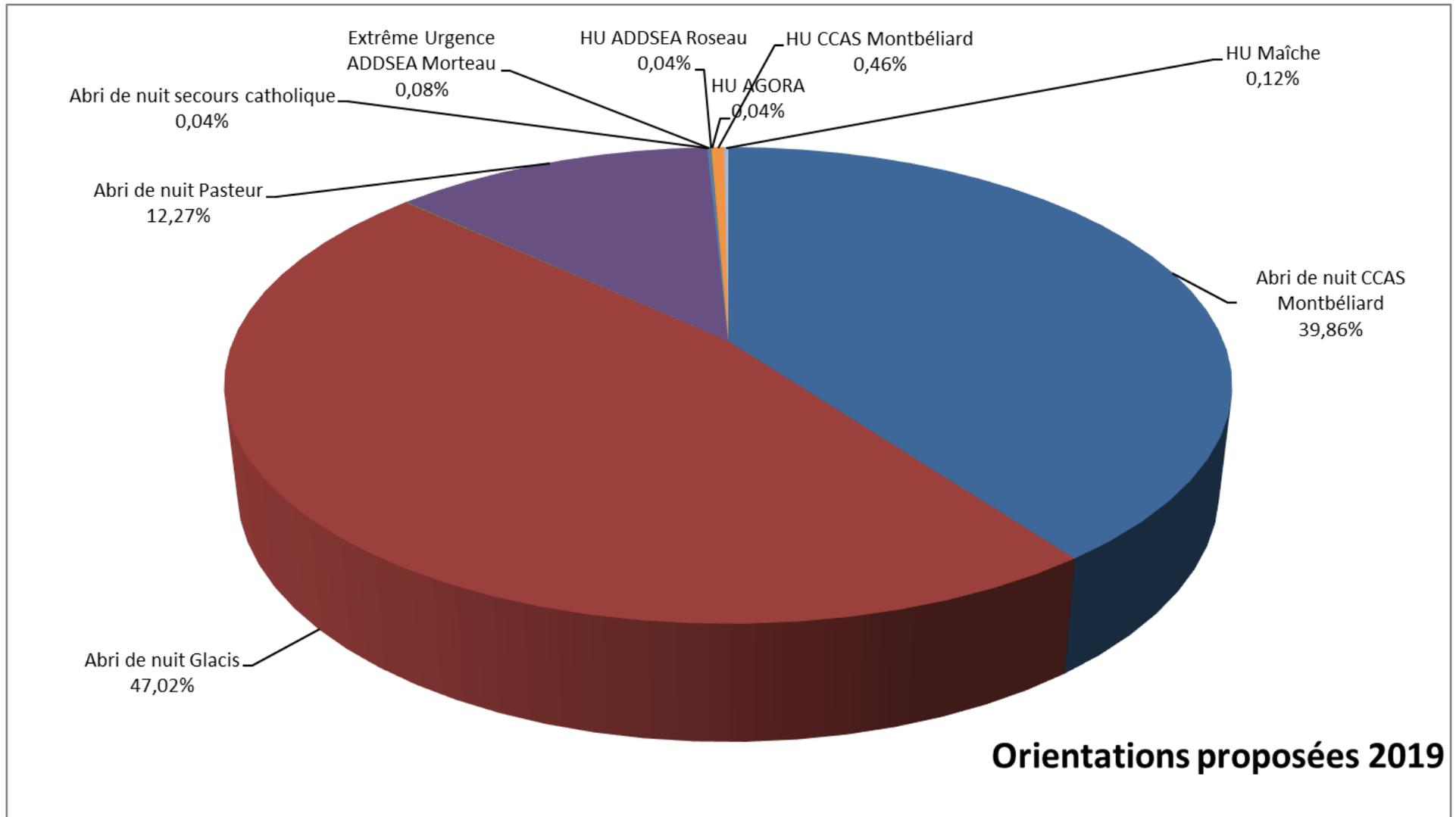


**Motif refus 2019**

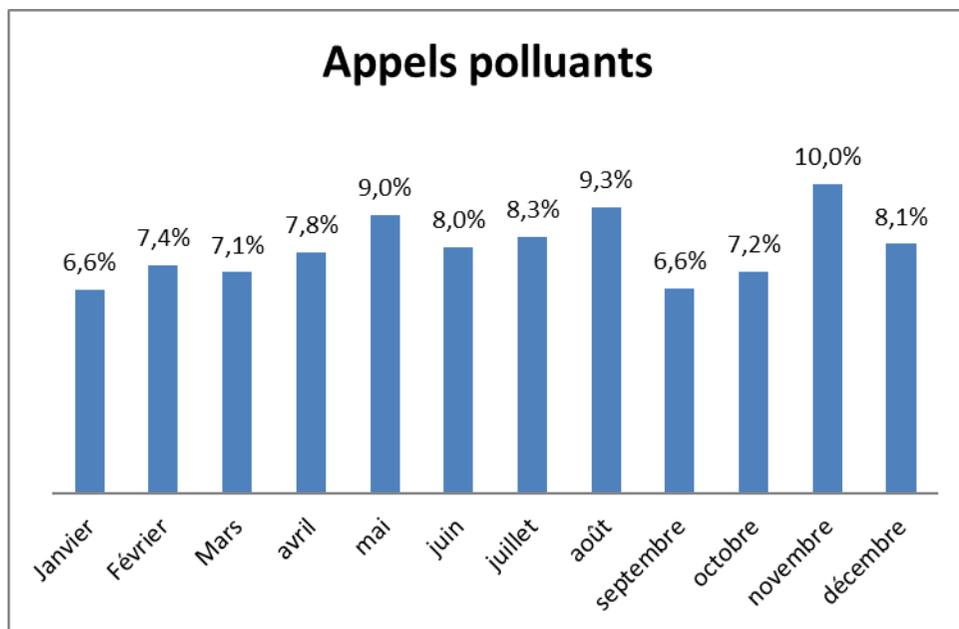


*Les appels de l'ensemble des partenaires restent stables. La PADA, le SAAS et les tiers représentent les deux tiers des appels reçus afin de solliciter une demande pour une personne.*

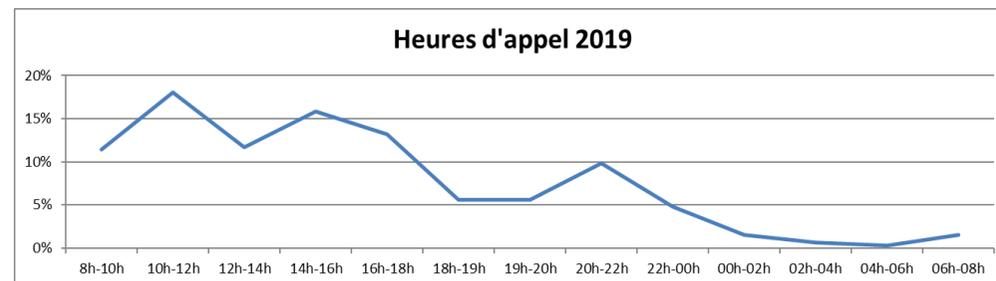
*L'activité annuelle de l'abri de nuit de Montbéliard a nettement augmenté, un bond de 7% d'activité.  
Les orientations à l'hôtel sont passées de 240 en 2017 à 367 en 2018 à 371 en 2019. Le demandes de mises à l'abri pour  
raison de violences conjugales ont encore augmenté tout au long de cette année. Voir plus loin dans ce document.*



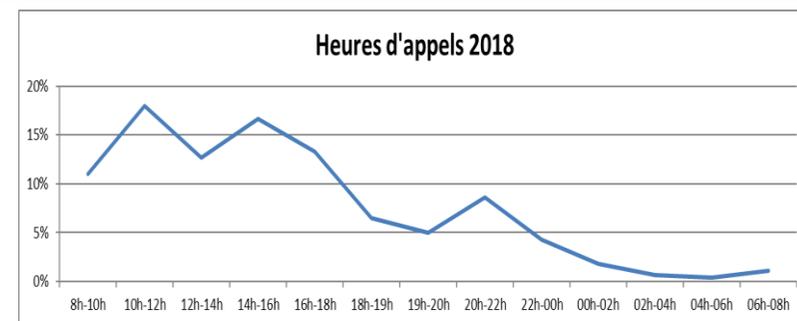
## Appels polluants



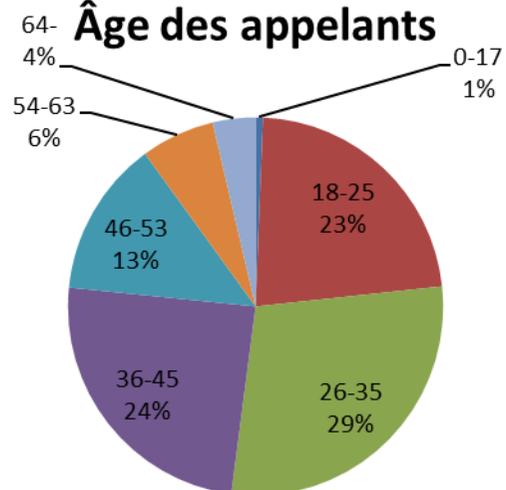
## Heures d'appel 2019



## Heures d'appels 2018



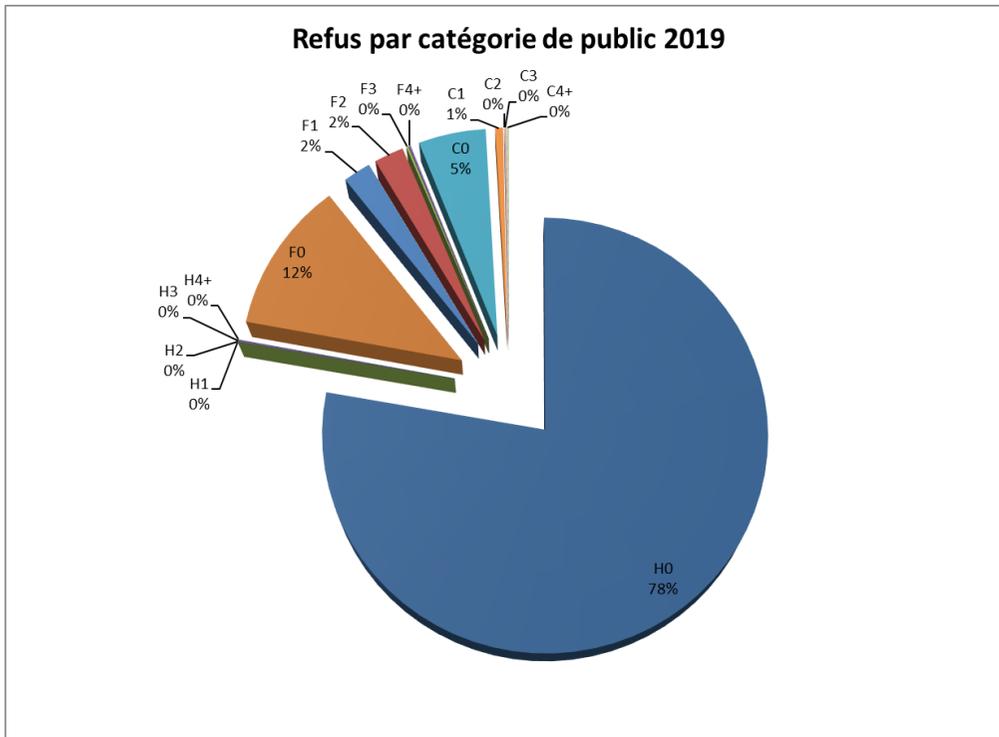
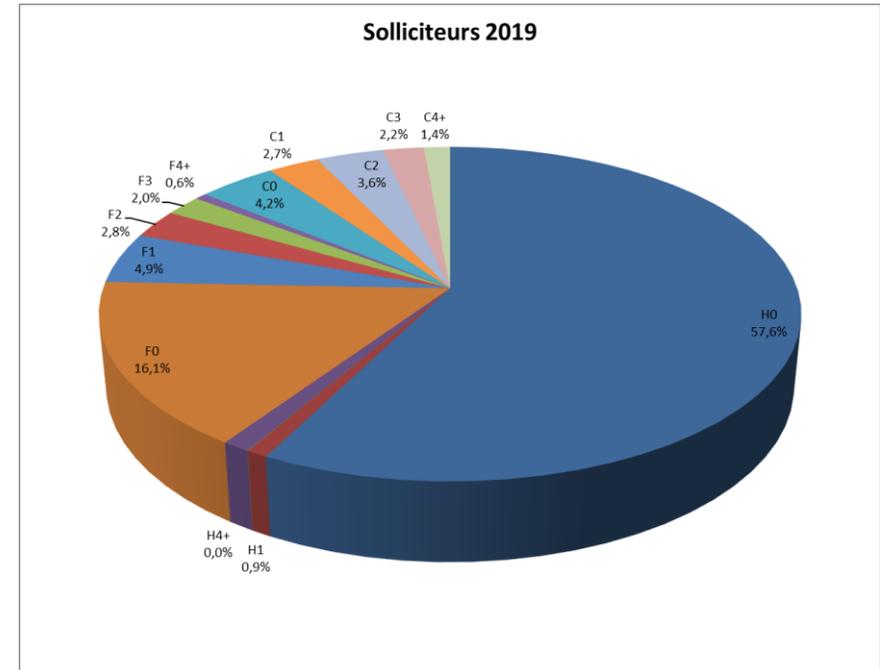
## Âge des appelants



Les appels polluants sont passés de 8.4% en moyenne à 7.9% en 2019. Les appels réorientés vers les services 15, 18, sont inclus dans ce décompte. Le graphique des heures d'appels se calque pleinement sur celui de 2018. Le nombre d'appels des 18-25 ans se tasse légèrement mais reste à hauteur de près d'un quart des appels

H0, F0, C0 : Homme, Femme, Couple sans enfant  
 Hx, Fx, Cx : Homme, Femme, Couple x

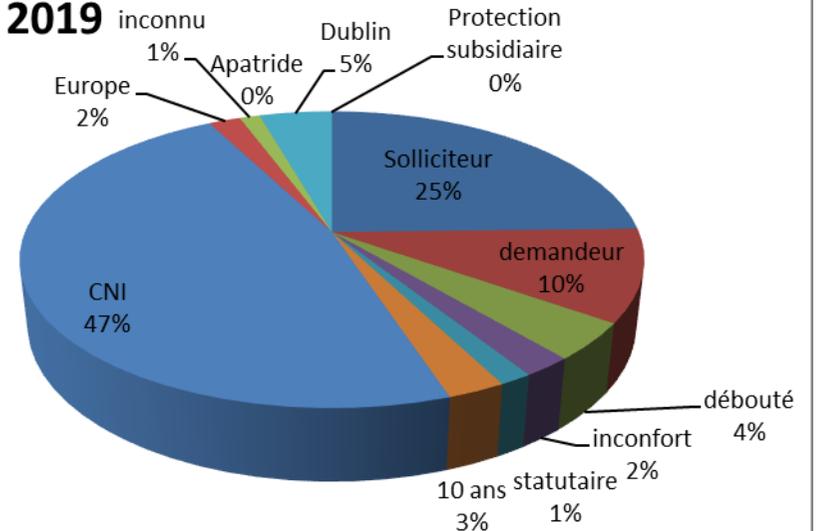
La baisse de sollicitation des couples avec enfants se poursuit. Les hommes seuls et femmes seules représentent quasiment les deux tiers des sollicitateurs



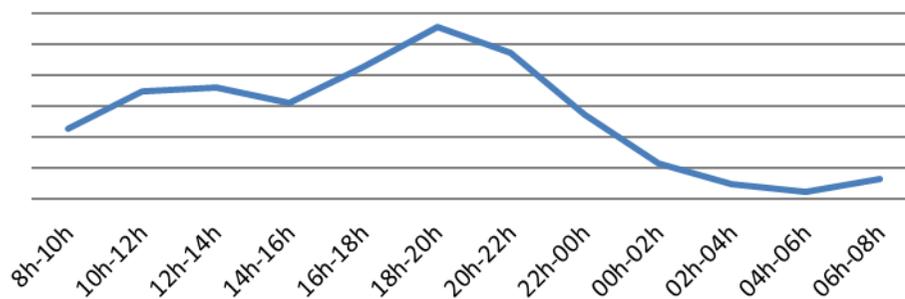
Sur les 677 refus de proposition, 521 sont pour les hommes seuls et ceci du fait d'absence de place disponible ou adaptée pour 54%. Les autres refus sont divers, le statut administratif notamment. Un travail sur l'étude des demandes non pourvues (DNP) est actuellement au travail dans les services de l'Etat.

Ce diagramme exprime nettement l'évolution de la demande au 115 qui se recentre peu à peu sur les publics dits « de droit commun ». Le public autorisé au séjour de façon durable représente désormais 51% de la demande, il n'était que de 41% en 2018

### Statut 2019



### Heures d'appels Week-Ends et Jours fériés



Les heures d'appels lors des fins de semaines et jours fériés sont identiques à 2018  
 Les équipes qui travaillent lors de ces temps ont dû répondre à 2346 appels soit 16.4% (16.5% en 2018) du total des appels

## 2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR)

La réunion « Instance de régulation » de la Préfecture mise en œuvre en 2013 permet à tous les acteurs en lien avec les publics asile d'organiser les orientations en lien avec leur statut administratif.

Sont présents au sein de cette instance : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Service SII (Service de l'Immigration et de l'Intégration), la Directrice de la DDCSPP, la DDCSPP, le Conseil départemental, la PADA, les trois opérateurs asile (ADDSEA, AHS-FC, ADOMA), l'OFII, le CCAS de Besançon, le SIAO/115 et l'Accueil de jour Boutique Jeanne Antide.

Le compte-rendu est assuré par la DDCSPP à l'issue de chaque réunion. Il signifie les décisions officielles.

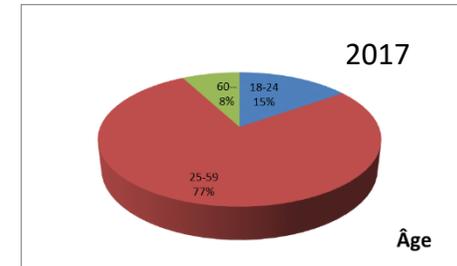
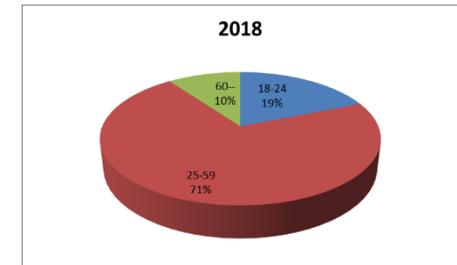
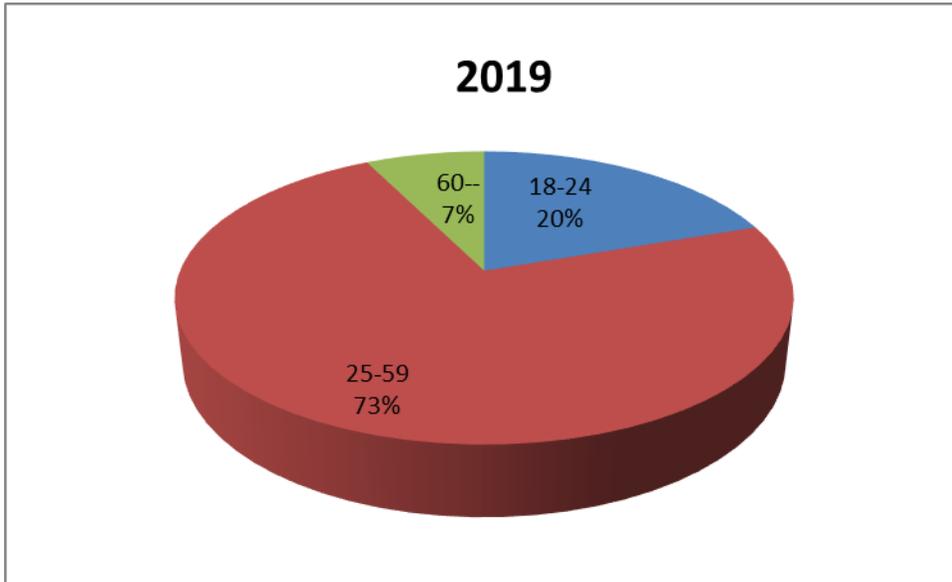
Le SIAO/115 participe à cette instance chaque semaine. Il présente les situations qui émergent dans le listing d'appels constitué d'une semaine sur l'autre.

Ainsi, en 2019, 48 instances se sont réunies et ce sont plus de 700 situations qui ont été apportées par le 115.

## B. L'Urgence

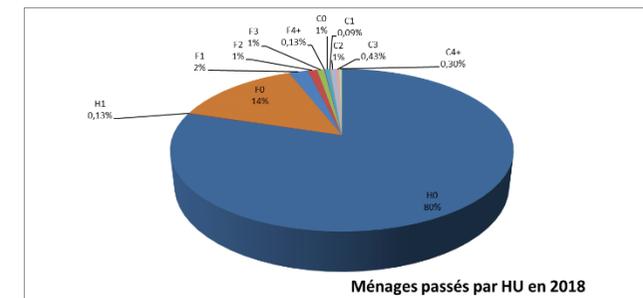
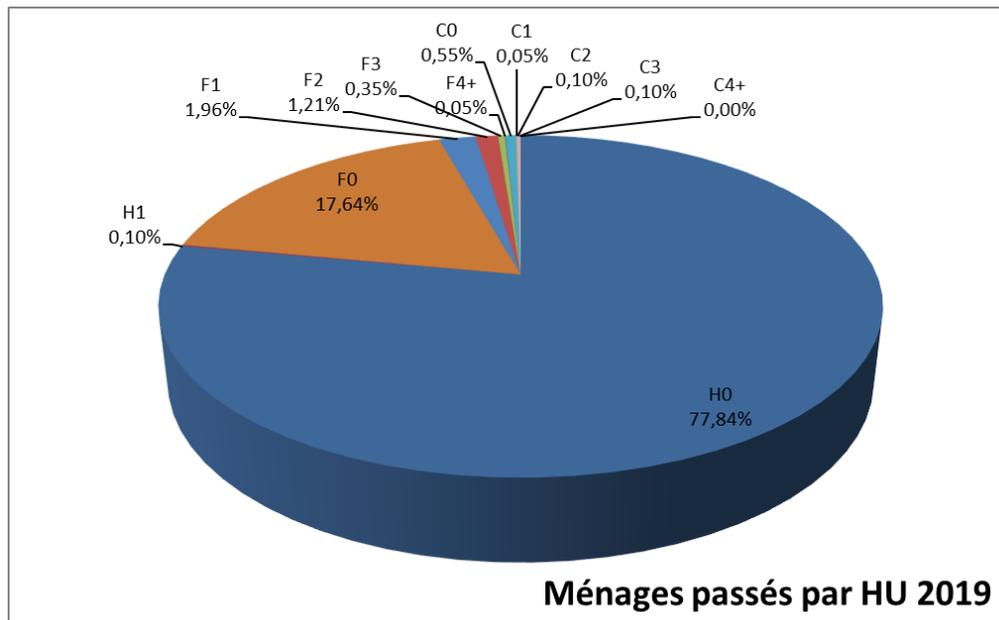
### 1. Généralités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce sont 1990 nouvelles entrées qui ont eu lieu, représentant 750 ménages uniques. Au 31 décembre 2019, 126 ménages, 181 personnes dont 52 enfants sont hébergés dans les dispositifs

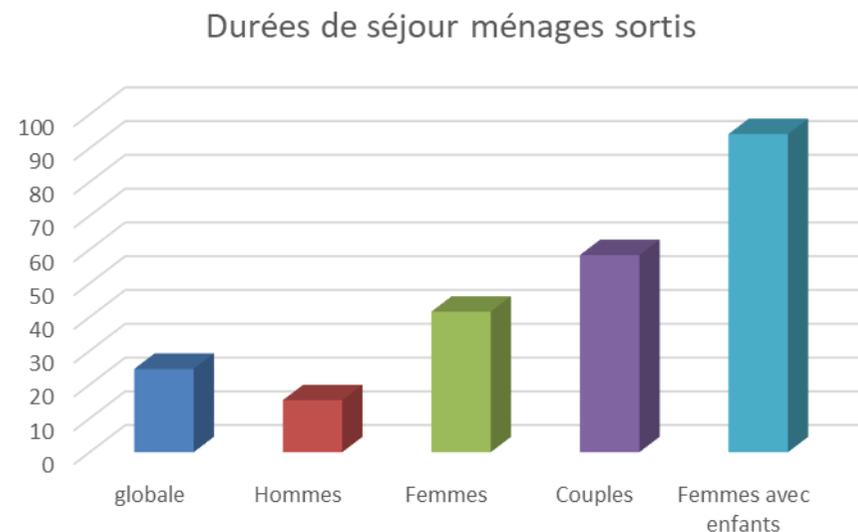


*Les 18-24 ans constituent désormais 20% des demandes. Les demandes des ménages de plus de 60 ans sont en diminution par rapport à 2018*

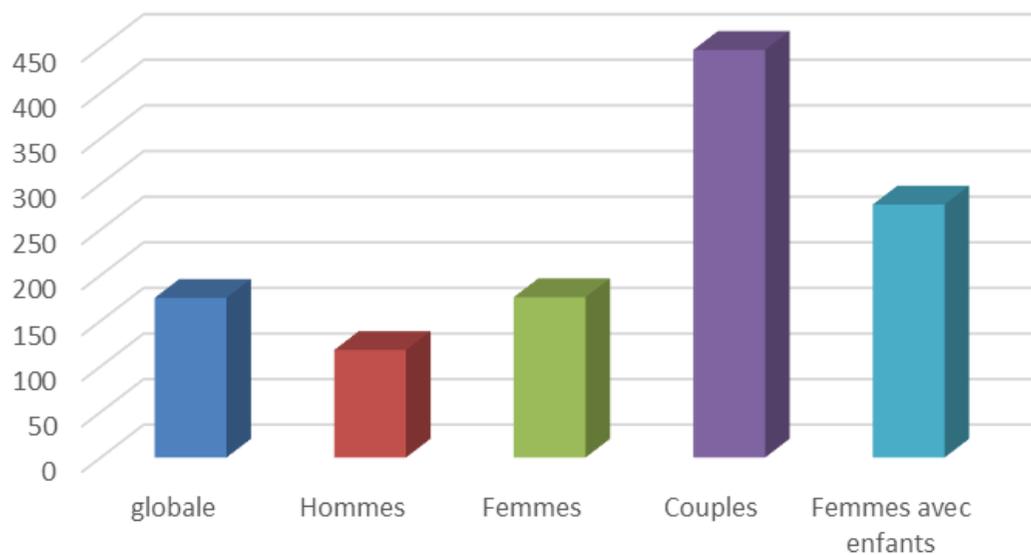
*La fréquentation public homme seul reste prégnante et le public femme seule est en augmentation*



La durée moyenne de séjour pour les hommes seuls indique la rotation dans les structures HU. Pour les femmes seules le chiffre est stable. Pour ce qui concerne l'hébergement des couples les durées longues sont redescendues vers un nombre correct. La durée séjour des femmes seules avec enfants reste la plus longue mais stable face à 2018.



Durées de séjour ménages présents



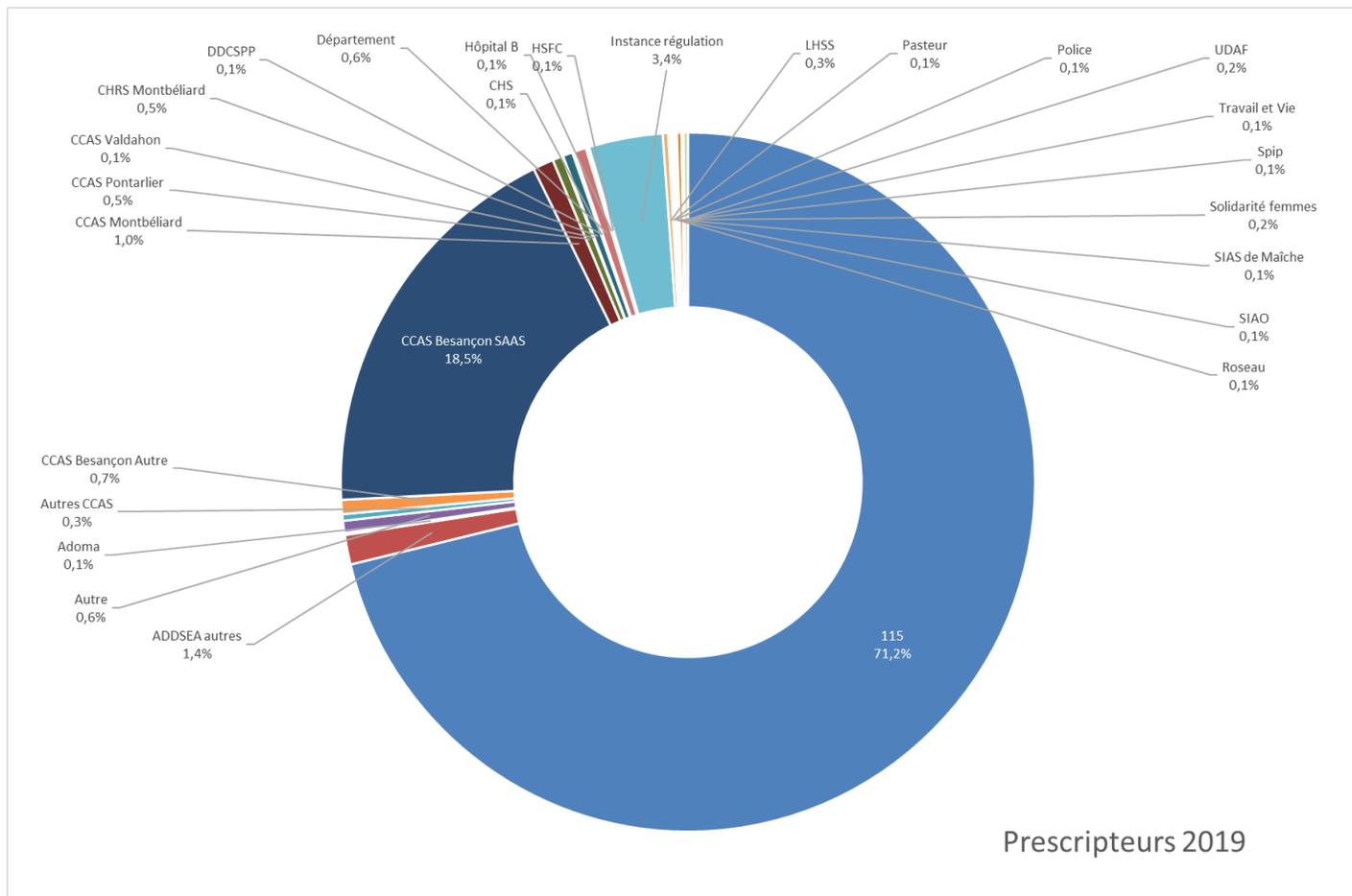
Au regard du tableau ci-dessus, le diagramme ci-contre nous amène un autre commentaire. Si certaines situations permettent la rotation dans les structures, d'autres sont dans l'obligation de se maintenir en structure.

S'agissant des couples, ce sont essentiellement des situations bloquées au regard d'un titre de séjour ou d'un statut administratif.

Sur les 27 femmes avec enfants, 16 ont une problématique de titre de séjour. Les 11 autres femmes font face à des problématiques diverses.

Sur les 30 femmes seules, 17 dépassent 3 mois de séjour. Pour les séjours les plus longs (2 ans pour 2 personnes) la problématique vient du titre de séjour.

Concernant les hommes seuls, un tiers dépasse les 3 mois de séjour. Il s'agit ici d'arriver à stabiliser la situation de personnes issues majoritairement de la rue.



Prescripteurs 2019

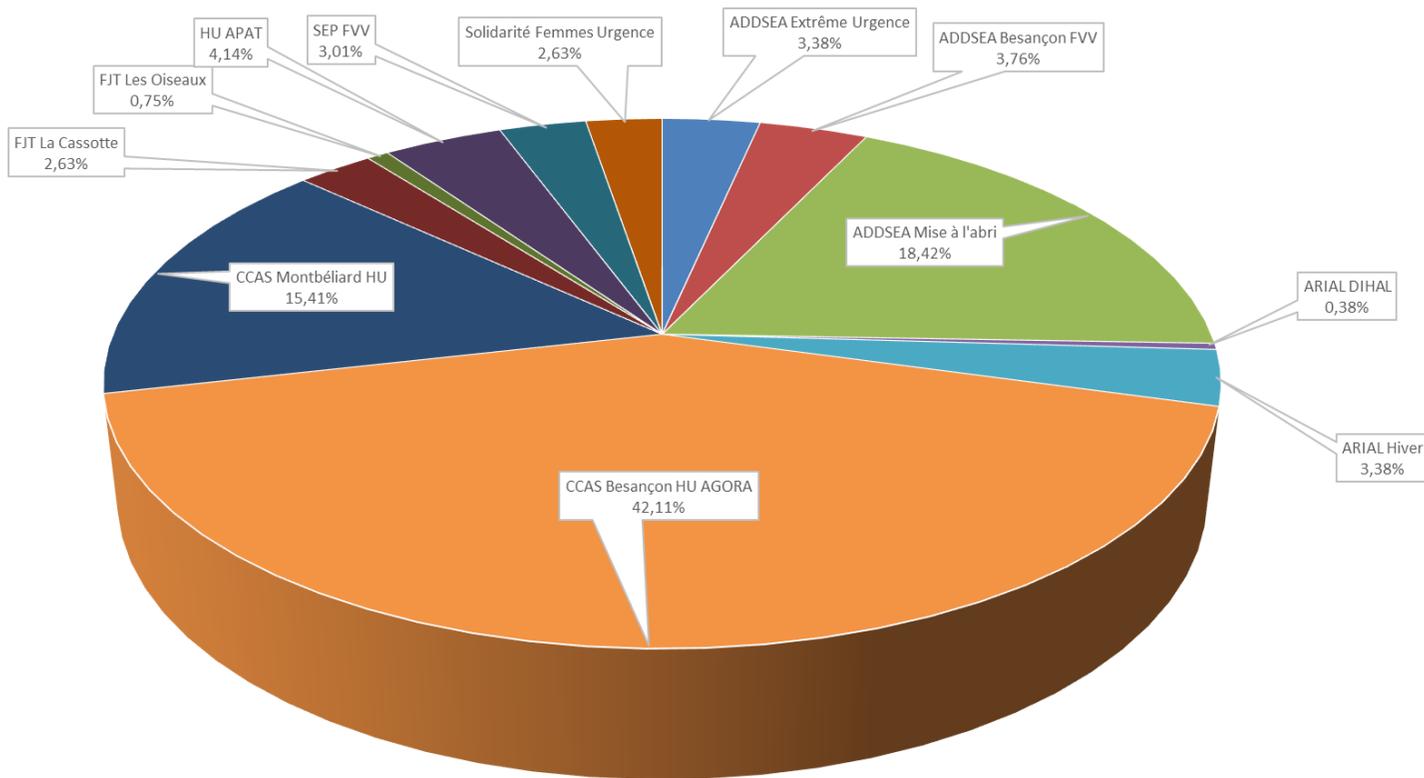
*Le 115 est le service qui oriente principalement.*

*21.7% des demandes sont sollicitées par les CCAS du département.*

*Le pourcentage des ménages orientés vers l'hébergement d'urgence par l'Instance de régulation est en diminution, passant de 6.30% à 3.4%. Les orientations s'organisent autour des dispositifs dédiés, l'accueil sur les dispositifs d'urgence de droit communs sont désormais marginaux.*

*Un nombre important de partenaires sollicite le SIAO pour un accueil en urgence. La centralisation de ces sollicitations vers le SIAO permet de la quantifier plus facilement.*

*Les abris de nuits sont toujours les structures les plus sollicitées. Ce mode d'accueil, très souple et au seuil de tolérance haut permet d'héberger les publics les plus complexes. Nous constatons toutefois un manque : Accueil d'urgence pour les femmes seules hors victimes de violences, pour les jeunes de moins de 25 ans notamment sortant de l'ASE.*



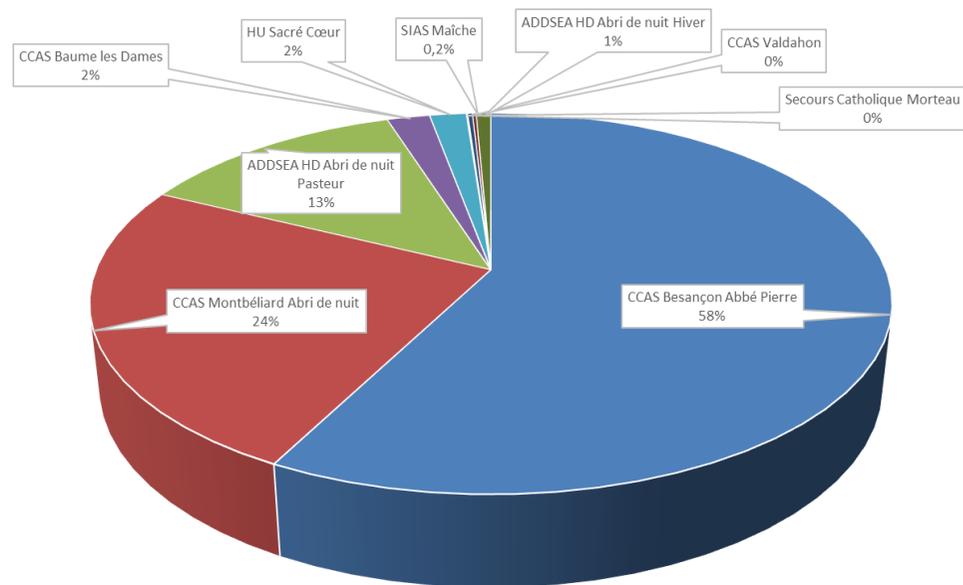
#### Activité des hébergements d'urgence

*Nous avons différencié l'accueil en hébergement d'urgence et l'accueil en abri de nuit.*

*Ceci nous permet d'apprécier l'activité de chaque dispositif.*

*Les pourcentages sont à mettre au regard du nombre de places. Concernant les abris de nuit, Besançon dispose de 30 places, Montbéliard de 11 places, L'abri de nuit Pasteur à Pontarlier de 8 places. 5 pour le sacré cœur, 1 à deux places pour les autres structures.*

*S'agissant des hébergements d'urgence, 35 places à AGORA, 36 places en mise à l'abri, 13 places sur l'HU du CCAS de Montbéliard. Pour les autres structures nous trouvons de 19 à 2 places*



Sollicitations des abris de nuit

## 2. La solution hôtelière :

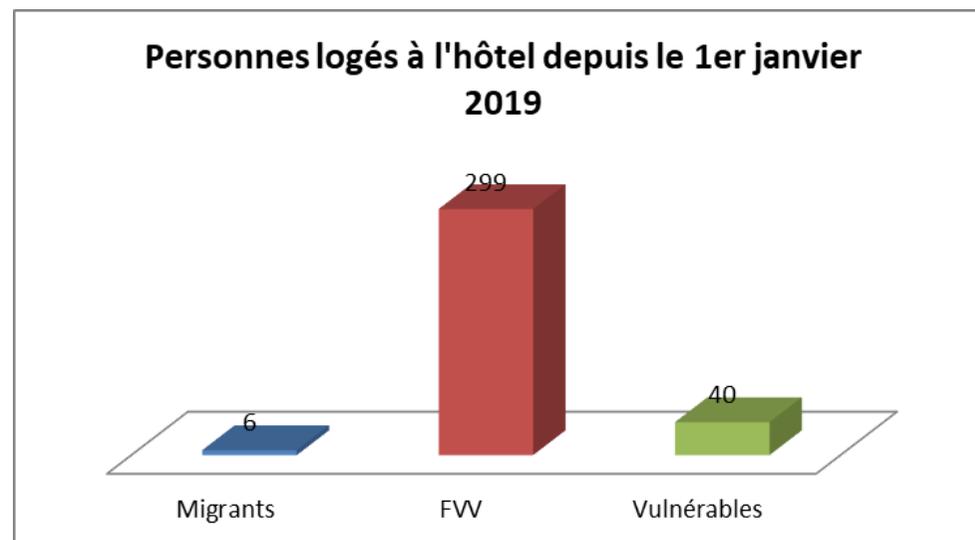
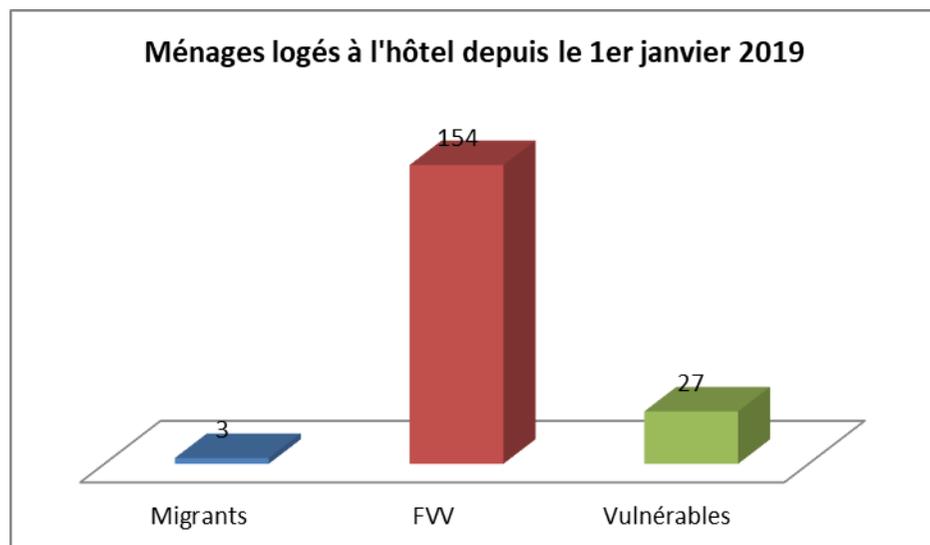
Le SIAO gère les nuitées hôtelières du budget 177 (droit commun). Les publics pouvant bénéficier de cet hébergement sont orientés par le 115, et pour une partie d'entre eux sous réserve de l'accord de la DDCSPP et/ou de l'instance de régulation de la Préfecture.

Les femmes victimes de violences sont immédiatement orientées à l'hôtel lorsqu'aucune place n'est disponible en dispositif dédié et pour certaines situations spécifiques (notamment la problématique de titre de séjour), après accord des services de l'Etat. Le maintien de la solution hôtelière est conditionné par les démarches entreprises pour que le séjour ne se prolonge pas outre mesure.

Les publics vulnérables peuvent être les ménages expulsés, les publics en fragilité de santé.

Les chiffres à notre disposition nous indiquent :

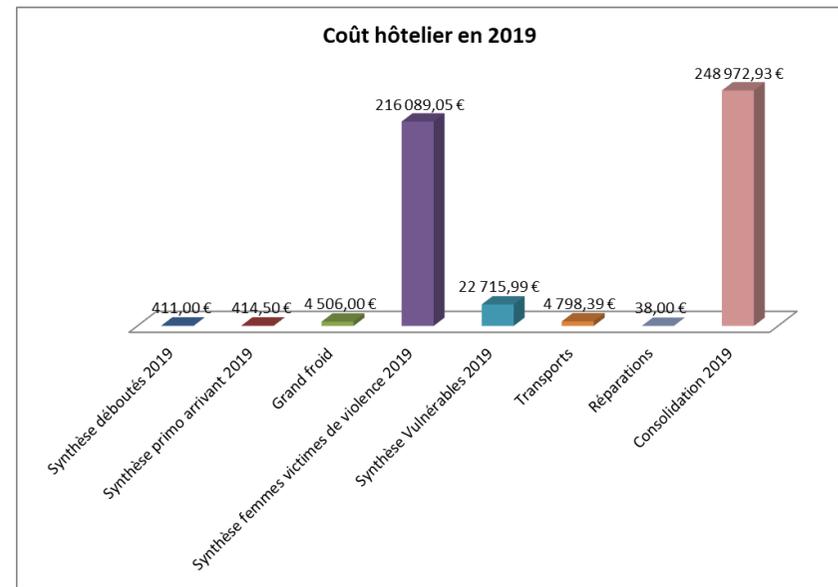
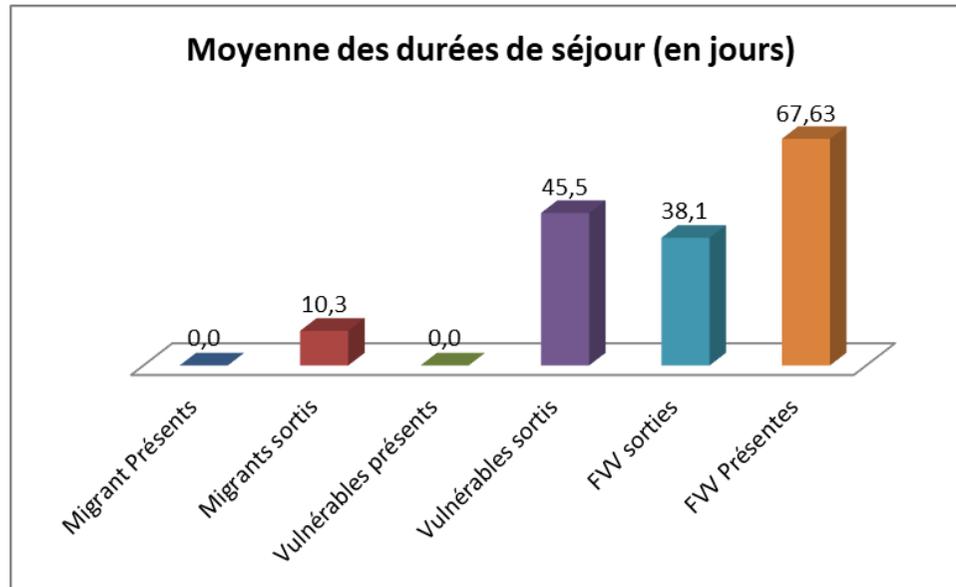
### *Fréquentation de l'hôtel*



---

## Durées de séjour et coût hôtelier

---



---

Après une baisse en 2016, 2017 et 2018, le coût hôtelier augmente à nouveau en 2019 d'environ 9000€. L'augmentation de l'accueil des femmes victimes de violences n'y est pas étranger puisqu'entre 2018 et 2019 nous constatons une augmentation de 27% de mise à l'abri à l'hôtel pour ce public. (121 femmes en 2018, 154 en 2019)

La solution hôtelière est onéreuse, inconfortable et provoque souvent un retour au domicile. Toutefois, force est de constater qu'à ce jour elle reste la solution la plus souple et la plus rapide de mise à l'abri. L'objectif à atteindre sera d'éviter que le séjour hôtelier ne se prolonge au-delà d'une semaine et qu'un transfert vers une structure d'accueil puisse avoir lieu dans ce délai.

---

### 3. Réunions HU Agora et HU Roseau *(Hébergement d'Urgence)*

L'hébergement HU AGORA et HU Roseau ont sollicité le SIAO pour un temps de régulation permettant d'évaluer les situations bloquées et d'activer les partenaires qui pourraient aider à la résolution de ces problèmes.

Les réunions HU Roseau se tiennent chaque quinzaine et nous montrent leur efficacité tant elles nous permettent de nous tenir informés des suites des orientations prononcées par le 115. Un travail de proximité avec les services de la Préfecture du Doubs facilite la compréhension du blocage et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté.

Les réunions HU AGORA sont en pleine évolution en cette fin d'année 2019. Début 2020 elles vont se reconfigurer. Un temps de travail autour de situations de ménages hébergés sur un temps long va être mis en place autant pour les publics hébergés à l'AGORA qu'à l'abri de nuit Abbé Pierre (Glacis).

### 4. Le plan grand froid

Le Doubs a été confronté à 1 période de froid.

L'Etat a enclenché par 1 fois la vigilance jaune, demandant de ce fait au 115 et aux dispositifs de veille sociale la mise en œuvre du programme prévu :

Mise à l'hôtel des publics vulnérables afin de libérer des places d'abri de nuit. Ouverture la nuit des accueils de jours lorsque les abris de nuits sont tout de même complets, pour éviter que quiconque reste à la rue.

**Du 23 janvier au 8 février 2019 soit 17 jours : Plan grand froid différencié par bassin.**

- **23 au 29 janvier 2019 pour le bassin de Besançon**
- **23 janvier au 8 février pour le Haut-Doubs**

21 orientations à l'hôtel représentant 21 personnes, pas d'enfants ; 8 ménages avec chiens : un seul hôtel « compatible » : F1 Micropolis

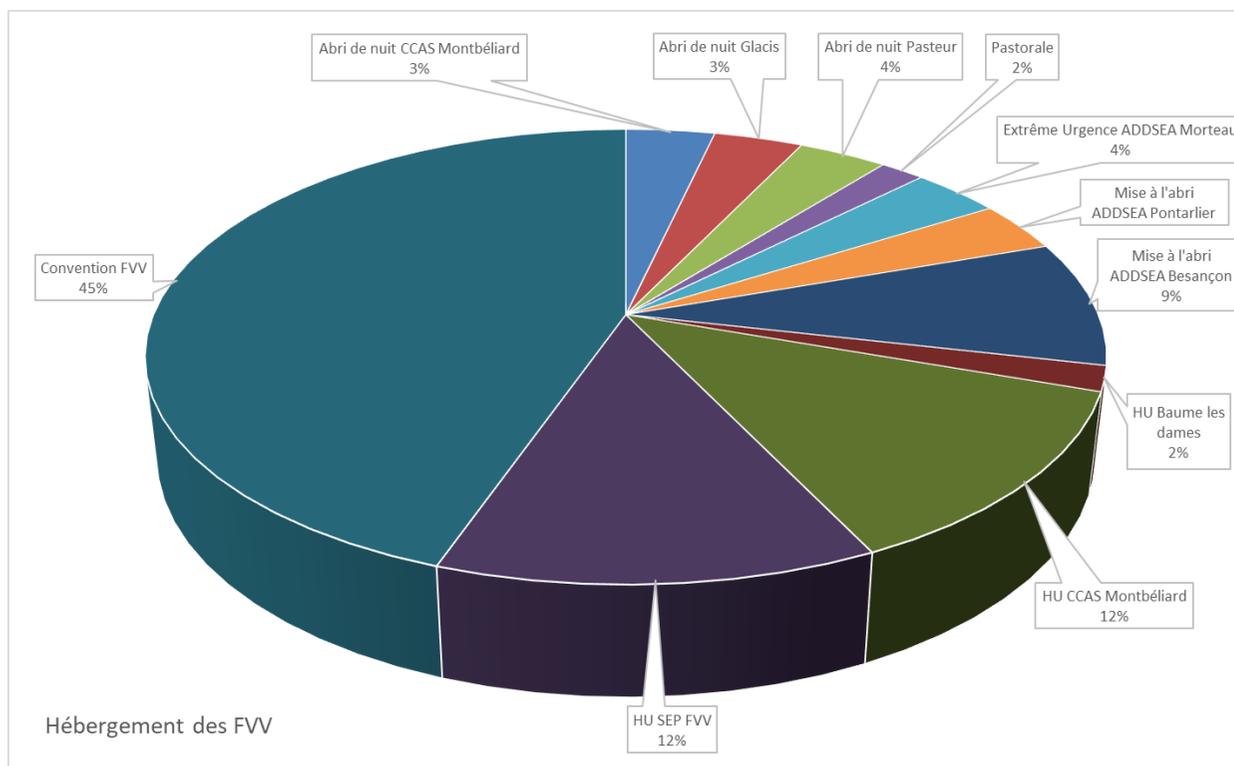
Coût hôtelier sur la période : 4 506€

## C. Les femmes victimes de violences (FVV : Femmes Victimes de Violence)

Le Grenelle qui a bénéficié d'une bonne publicité médiatique a eu des effets sur les demandes au 115. Il a eu un effet sur les nuitées hôtelières (voir ci-dessus), sur les structures, sur le SIAO.

Nous avons fait un point précis en 2018, les chiffres présentés ici pour 2019 viennent confirmer ce que nous avons précédemment indiqué.

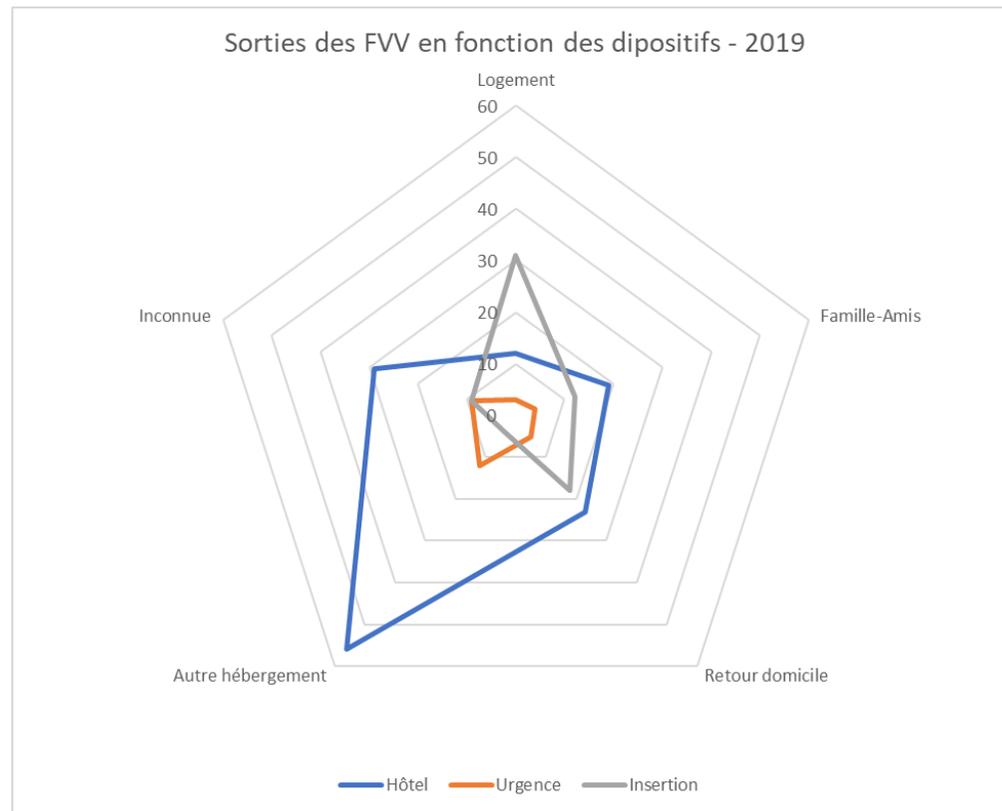
- 929 sollicitations au 115 (455 en 2017, 691 en 2018). Soit une augmentation de 34%.
- 154 femmes victimes de violences ont été orientées à l'hôtel (121 en 2018) du fait de l'absence de place disponible au moment de leur sollicitation.
- 36 femmes ont pu être orientées directement vers les dispositifs d'hébergement d'urgence. (23 en 2018)
- 85 femmes ont pu accéder aux dispositifs d'insertion, soit dans l'urgence via la convention FVV, soit suite à une demande SIAO insertion



En 2019, Hors orientation hôtelière, 45% des femmes victimes de violences qui ont sollicité le 115 ont pu être orientées sur les structures conventionnées FVV (25 orientations). Il s'agit majoritairement du CHRS de Montbéliard et du LTA de l'Entraide Protestante.

Les autres structures ont aussi été sollicitées mais nous avons été confrontés au manque de disponibilité de places. L'accueil s'y est donc fait dans un deuxième temps.

L'orientation de FVV en abri de nuit est très marginale et nous faisons en sorte de l'éviter.



A la lecture du diagramme ci-dessus l'on observe l'importance d'un hébergement stable pour que la situation d'une femme victime de violences bénéficie d'une sortie vers le logement. Il faut en moyenne 9.7 mois pour une sortie vers le logement depuis les dispositifs d'insertion.

Les retours au domicile depuis les mêmes structures peuvent paraître forts. Il s'agit en fait d'entrées en urgence dans le cadre du protocole FVV. Après en moyenne 1.26 mois ces femmes repartent au domicile, quasiment la même proportion que les sorties depuis l'hôtel. La solution hôtelière a été évitée mais la situation n'a pas pu être stabilisée.

Ce sont presque 40% des femmes à l'hôtel qui partent soit au domicile, soit vers une destination que nous ne connaissons pas et que nous estimons être au domicile. A aucun autre moment nous retrouvons ces pourcentages sur les autres dispositifs. Le retour au domicile et les sorties vers « inconnue » se font en moyenne après 12 jours d'hôtel.

## D. Le public « jeunes »

Le sujet des publics « jeunes » concerne, pour le SIAO, la catégorie d'âge entre 18 et 25 ans. Les publics mineurs sont systématiquement orientés vers les services adéquats.

Les structures qui participent à la mise en œuvre du SIAO sont en mesure d'anticiper la préparation d'un hébergement. L'écueil reste encore autour de cette anticipation.

La sortie des jeunes des structures « enfance » reste un sujet délicat si elle n'est pas préparée.

Les données que nous amenons cette année demandent à être analysées plus longuement. Les âges présentés correspondent à ceux qui nous sont indiqués au moment de la sollicitation.

Ainsi donc, l'hébergement d'urgence a été sollicité 452 fois en 2019 pour 168 jeunes de 18 à 25 ans. 30 de ces jeunes qui sollicitent une place en hébergement d'urgence sont demandeurs d'asile, en inconfort administratif ou statutaires.

74% de ces demandes sont issues d'un appel au 115. 83.5% de ces jeunes se déclarent à la rue lors des appels. 84.5% sont orientés en abri de nuit.

S'agissant de l'hébergement d'insertion, le SIAO a suivi 294 dossiers dont 197 nouvelles demandes. En 2018, nous avons suivi 278 dossiers et 182 nouvelles demandes. L'augmentation est donc relative (8.2%) ; la proportion des demandeurs de moins de 18 à 25 ans constitue un peu plus de 21% de la demande d'insertion.

44,6% de ces jeunes sont sans ressources rendant incontournable l'orientation en CHRS, 7.6% est sous garantie jeune. 18.7% ont un salaire.

## E. L'Evaluation

La troisième mission des SIAO définie par la loi ALUR est la suivante : « *Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, et/ou médicale et/ou psychique des personnes ou familles sans domicile fixe, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire* ».

### 1. Présentation

Le SIAO se décompose en 4 outils dont celui de la première évaluation sociale (loi ALUR Art. 30).

Le SIAO a signé une convention avec le CCAS de Montbéliard et le CCAS de Pontarlier afin qu'une évaluation sociale puisse être faite lorsqu'un ménage a fait appel au 115 sur ces territoires.

33 évaluations ont été réalisées par les intervenantes sociales du SIAO à la demande des commissions SIAO insertion. C'est aussi l'ensemble des femmes victimes de violences orientées à l'hôtel que le service est allé rencontrer.

Comme vous le lirez ci-dessous nos partenaires de Montbéliard et de Pontarlier sont aussi sollicités dans ce cadre.

### 2. Le CCAS de Pontarlier :

Bilan 2019 de la mise en œuvre du dispositif d'urgence sociale de la ville de Pontarlier rédigé par le CCAS de Pontarlier

Durant la période hivernale, **entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019** l'équipe de la veille Mobile a rencontré **75 personnes** d'âge, de sexe, d'origine et de situations diverses.

Libellé du type d'intervention	Nb de personnes accompagnées
Accompagnement Personnes en Logement (VM)	34
Accompagnement SDS (VM)	41
Somme :	<b>75</b>
Tranche d'Age	Nb de personnes accompagnées
- de 20 ans	3
20 - 29 ans	14
30 - 49 ans	23
50 - 59 ans	14
60 - 75 ans	11
+ de 75	10
Somme :	<b>75</b>
Situation Fam	Nb de personnes accompagnées
Célibataire	44
Marié(e)	5
Pacsé	2
Vie en couple	0
Divorcé(e)	7
Veuf (veuve)	13
Séparé(e)	4
Somme :	<b>75</b>
Sexe	Nb de personnes accompagnées
Femme	32
Homme	43
Somme :	<b>75</b>

## VEILLE SOCIALE

### LES CHIFFRES : Agent social

Situation Fam	Nb de personnes accompagnées
Célibataire	88
Marié(e)	4
Pacsé	1
Vie en couple	9
Divorcé(e)	15
Veuf (veuve)	10
Séparé(e)	10
<b>Somme :</b>	<b>137</b>

Sexe	Nb de personnes accompagnées
Femme	47
Homme	90
<b>Somme :</b>	<b>137</b>

Tranche d'Age	Nb de personnes accompagnées
- 20 ans	10
20-29	13
30 - 49	50
50 - 59	24
59 - 75	26
+ de75	14
<b>Somme :</b>	<b>137</b>

- Certaines personnes refusent l'orientation vers l'abri de nuit. D'autres en sont exclues du fait de leur comportement, d'autres encore préfèrent dormir dans leur voiture ou abri de fortune. Il est parfois difficile de les localiser.
- Les agents sont régulièrement confrontés à des personnes présentant des troubles psychiques et/ou psychiatriques (Majoritairement des hommes). Le lien avec le service psychiatrique du Grandvallier n'est pas toujours aisé. L'accompagnement s'avère alors complexe, chronophage.
- L'accueil de victimes de violences conjugales s'est intensifié. Il s'agit pour l'équipe d'effectuer une première évaluation puis de l'orienter en fonction de ses besoins : se loger, se nourrir, bénéficier de soins si nécessaire...
- Un lien avec les professionnels compétents dans le domaine de la prise en charge de ces personnes est systématiquement effectué.
- Dans certaines situations, les travailleurs sociaux du CASS accompagnent physiquement les victimes pour le dépôt de plainte en gendarmerie ou commissariat de police, et à la consultation médicale.
- L'exposition à la violence verbale et, dans une moindre mesure, physique (Menaces, insultes...) est en augmentation.
- Un nombre croissant de personnes en situation irrégulière et ressortissantes de la communauté européenne sont rencontrées. L'accompagnement administratif et logistique s'avère complexe.
- Le service a rencontré des difficultés face à une personne en situation irrégulière, (Titre de séjour expiré, aucun justificatif d'identité valide, menaces...).
- Le service a alerté la DDCSPP, le SIAO, un signalement auprès du procureur de la république a également fait suite à une main courante (à défaut d'une plainte) auprès du commissariat de police.
- A noter une diminution des évaluations 115 qui font suite à une mise à l'abri hôtelière pour violences conjugales. 3 en 2019 contre 7 en 2018.

### **3. Le CCAS de Montbéliard :**

**Bilan concernant l'activité 115-première évaluation sociale pour l'année 2019 sur le bassin de Montbéliard rédigé par le CCAS de Montbéliard.**

## **Bilan « première évaluation sociale » pour l'année 2019 sur le bassin de Montbéliard.**

Les évaluations sociales concernent toutes les personnes qui sollicitent un hébergement sur les différents dispositifs d'hébergements d'urgence de la ville de Montbéliard.

Lorsque les personnes émettent plusieurs demandes au cours de la même année, nous comptabilisons uniquement la première évaluation, même si leur situation sociale a évolué entre temps.

Cette année, toutes les évaluations ont été effectuées dans le cadre d'un entretien « physique ». Les usagers qui sollicitent un hébergement par voie téléphonique sont invités à se rendre au centre d'hébergement pour un entretien physique dans la mesure du possible.

Une permanence d'accueil est organisée tous les jours de la semaine au centre d'hébergement de Montbéliard (24 rue de roses 25200 Montbéliard) de 9h00 à 18h00, afin de répondre aux besoins des personnes qui se présentent.

Cependant certaines admissions peuvent être effectuées en dehors de ces créneaux horaires lorsque la demande présente un caractère urgent (les admissions peuvent se faire 24h/24h). Dans ce cas, l'évaluation est effectuée juste après l'admission.

Notons également que certaines évaluations peuvent avoir lieu à l'hôtel lorsque les personnes y ont été orientées en urgence faute de place disponible en structure d'hébergement. Dans ce cas, le travailleur social intervient avec un collègue.

Chaque personne hébergée sur les dispositifs d'hébergement d'urgence de Montbéliard bénéficie systématiquement d'une évaluation sociale lors de sa première admission. Les demandes pour lesquelles nous émettons un refus (manque de place, place non adaptée, refus de la personne...) sont également comptabilisées lorsqu'il s'agit d'une première évaluation. Les personnes ne pouvant être hébergées sur nos dispositifs sont systématiquement orientées vers les services sociaux de l'aire urbaine et le 115.

Le décompte des évaluations est effectué à l'aide d'un tableau Excel dans lequel nous répertorions les évaluations effectuées de façon instantanée.

### **1 - Les différents dispositifs d'hébergement d'urgence de Montbéliard :**

**Dispositif d'hébergement d'urgence pérenne** (ouverture toute l'année 24h/24h) il comprend 13 places mixtes : 10 places en chambres simples ou doubles pour personnes isolées, couples, femmes ou hommes avec enfant(s) et une chambre famille de trois places. La chambre famille peut être attribuée à des personnes isolées ou couples si aucune famille n'est hébergée sur le dispositif. La participation financière est de deux euros par jour (repas quotidiens compris) pour les personnes ayant des ressources.

**Dispositif abri de nuit** : 11 places, mixte, ouvert tous les jours de l'année de 19h00 à 8h00 en période hivernale et de 20h00 à 8h00 en période estivale. Les personnes qui sollicitent un hébergement sur ce dispositif doivent prendre contact au préalable avec le 115 pour une pré-inscription.

Notons que ce dispositif est le seul qui permet l'accueil de résidents avec leur chien. L'hébergement est gratuit pour l'ensemble des résidents accueillis avec un repas et un petit déjeuner par jour.

Les usagers de l'abri de nuit peuvent bénéficier, depuis novembre 2018, d'un repas gratuit chaque midi en semaine dans les locaux de la Maison d'accueil de la Prairie. Pour les repas du samedi et dimanche midi, la Maison Accueil Prairie propose chaque vendredi des paniers repas composés uniquement de produits non périssables.

La Maison d'accueil de la Prairie propose également un « accueil de jour » du lundi au vendredi de 14 h à 17h00 que les usagers de l'abri de nuit peuvent fréquenter.

**Dispositif ARIAL « hiver »** : Du 01.01.2019 au 31.03.2019 l'association ARIAL a mis à notre disposition six chambres individuelles (deux femmes et quatre hommes) sur la commune de Sochaux, site « rue hôtel de ville » et du 01.11.2019 au 31.12.2019 huit chambres (hommes uniquement) sur le site de Sochaux « Sablières ». Ce dispositif est gratuit pour les personnes hébergées.

Ces chambres sont, en général, attribuées à des personnes disposant de ressources financières (nécessaires pour permettre une alimentation au quotidien) et après évaluation des travailleurs sociaux de la veille mobile.

Les personnes orientées sur ces chambres ont été, pour la plupart, hébergées au préalable sur le dispositif HU pérenne ou sur l'abri de nuit.

Notons également que nous mettons tout en œuvre pour que ces chambres soient occupées le plus possible afin de libérer des places sur les autres dispositifs d'urgence (abri de nuit, HU pérenne).

**Dispositif CHRS** : Nous avons également la possibilité d'orienter des personnes directement en CHRS collectif ou diffus (sans obligation de passage en commission SIAO) dans le cadre du protocole personnes victimes de violences (avec l'accord du 115/SIAO en amont). Cependant cette orientation n'est pas envisageable pour les personnes bénéficiaires d'un visa étranger ou plus largement lorsque la situation administrative est « précaire ». La participation financière pour ce dispositif est de 30% des ressources pour une personne hébergée en chambre simple ; 25% des ressources en chambre double ; entre 10 et 15 % (suivant la composition familiale) en logement diffus. La tarification comprend les trois repas quotidiens mis à part en logement diffus. Le dispositif est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources financières.

## **2 - Public accueilli sur les différents dispositifs**

L'accueil des usagers sur le dispositif **d'hébergement d'urgence pérenne** est inconditionnel. Cependant, un accord préalable du 115 et de la DDCSPP est nécessaire uniquement pour l'accueil des personnes en situation administrative précaire.

**Sur le dispositif « abri de nuit »**, l'accueil des usagers est également inconditionnel sauf pour les personnes en situation administrative « précaire », ce qui nécessite un accord préalable du 115 et de la DDCSPP. Lorsque les instances de l'état acceptent l'hébergement d'une personne dont le statut administratif est « précaire » (asile), cette dernière est présentée, avec son accord, en instance de régulation du Doubs.

Les ressortissants européens (hors France) peuvent être hébergés une nuit (exclusivement sur le dispositif « abri de nuit » si des places sont disponibles), à titre exceptionnel (avec accord du 115) dans la mesure où la législation prévoit qu'ils doivent subvenir seuls à leurs besoins sans solliciter l'aide sociale, y compris en terme d'hébergement.

Les **orientations en CHRS** en urgence concernent exclusivement les personnes victimes de violences (femmes et hommes). Il convient d'obtenir l'accord du SIAO au préalable. Les situations des personnes orientées sur le CHRS dans le cadre du protocole « personne victime de violences » doivent être évoquées lors de la commission SIAO qui suit l'admission. Les personnes en situation administrative irrégulière n'ont pas la possibilité d'être orientées sur ce dispositif même si elles sont victimes de violences. Dans ce cas précis, elles sont orientées en priorité sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne.

## **3 - Accompagnement social des personnes hébergées sur les dispositifs d'urgence :**

L'accompagnement social des résidents hébergés sur le **dispositif d'hébergement d'urgence pérenne** est assuré par les travailleurs sociaux du centre d'hébergement. L'accompagnement social effectué s'oriente essentiellement autour de l'ouverture de droits des usagers et orientation vers les dispositifs dédiés.

Pour la période hivernale (01.01.2019 au 31.03.2019 et du 01.11 au 31.12.2019), **l'accompagnement social des résidents hébergés à l'abri de nuit** est assuré par l'équipe « veille mobile » de Montbéliard composée de deux travailleurs sociaux. Ils interviennent à l'abri de nuit tous les soirs de la semaine pour accueillir les usagers, accompagnés par le gardien de nuit (entreprise extérieure). Un accompagnement social continu est également assuré pendant toute la période hivernale.

Pour la période estivale, l'accompagnement est assuré par un travailleur social du centre d'hébergement avec une présence physique à l'abri de nuit deux fois par semaine et un accompagnement continu hors site le reste du temps (les entretiens individuels s'effectuent au centre d'hébergement).

**L'accompagnement social des personnes hébergées sur les chambres ARIAL** (exclusivement en période hivernale) est assuré par l'équipe veille mobile.

Les personnes admises **sur le dispositif CHRS**, dans le cadre du protocole « personne victime de violence », bénéficient d'un accompagnement « global » proposé par les travailleurs sociaux du CHRS.

Notons également que **les maraudes** sur l'aire urbaine sont assurées par l'équipe veille mobile en période hivernale. Le reste de l'année, les maraudes ne sont pas prévues. Cependant, il peut arriver que les travailleurs sociaux du centre d'hébergement assurent cette fonction ponctuellement, uniquement dans le cadre de signalements.

## **Commentaires des données chiffrées :**

### **1- Nombre de personnes reçues :**

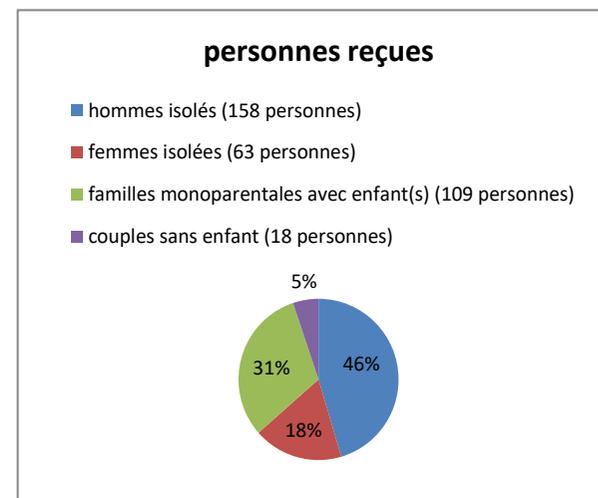
Le nombre de personnes reçues, au cours de l'année 2019, dans le cadre d'une première évaluation sociale est de **348** (soit 267 ménages).

Ces 267 ménages sont composés de 221 personnes isolées (63 femmes et 158 hommes) et 46 autres ménages.

Ces 46 ménages se décomposent en 9 couples sans enfant et 37 familles monoparentales avec enfant(s) (soit 109 personnes).

Notons également que nous avons accueillis 72 enfants mineurs exclusivement hébergés avec au moins un parent détenteur de l'autorité parentale.

Le nombre de « première évaluation sociale » en 2019 est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (260 personnes évaluées soit 216 ménages en 2018).



## 2- Ages :

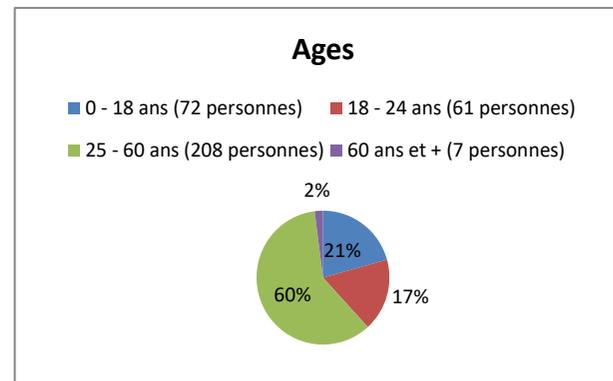
Nous avons recensé 72 demandes concernant des **enfants mineurs** au cours de l'année 2019. Il s'agit, exclusivement, d'enfants accompagnés de leur(s) parent(s) (sous leur autorité) dans la mesure où nous ne sommes pas habilités à accueillir des mineurs isolés.

61 jeunes **de 18 à 24 ans** ont bénéficié d'une première évaluation sociale dans le cadre d'une demande d'hébergement en urgence au cours de l'année 2019.

Cette catégorie d'âge est « prioritaire » sur les dispositifs d'hébergements d'urgence du fait que ces jeunes n'ont pas de ressource financière sauf dans le cadre d'une activité professionnelle.

Ils sont, pour la plupart, sortants d'institutions PEC et/ou en rupture de liens familiaux.

Ils sont fréquemment orientés sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne dans l'attente d'une présentation en commission SIAO (pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion) ou dans l'attente qu'une place se libère en CHRS (liste d'attente CHRS).



Les demandes effectuées par la tranche **d'âge 25 à 60 ans** (208 demandes) sont les plus représentées. Elles concernent 61% de l'ensemble des évaluations effectuées en 2019.

Les usagers de cette tranche d'âge s'orientent plus facilement vers le logement ou résidence sociale dans la mesure où ils peuvent faire valoir des droits au RSA ou d'autres prestations sociales. Les ménages présentant un surendettement lié au logement et/ou, de manière générale, une incapacité à vivre en logement en autonomie se dirigent plus facilement vers les dispositifs d'insertion type CHRS ou logement temporaire accompagné.

Les évaluations concernant la tranche **d'âge 60 ans et plus** sont les moins représentées. Nous en avons enregistré 7 pour l'année 2019, soit environ 2% de l'ensemble des évaluations. L'accompagnement et l'orientation des personnes de cette catégorie d'âge sont problématiques dans la mesure où elles n'ont plus accès aux dispositifs d'insertion (sauf à titre dérogatoire).

## 3 - Orientations :

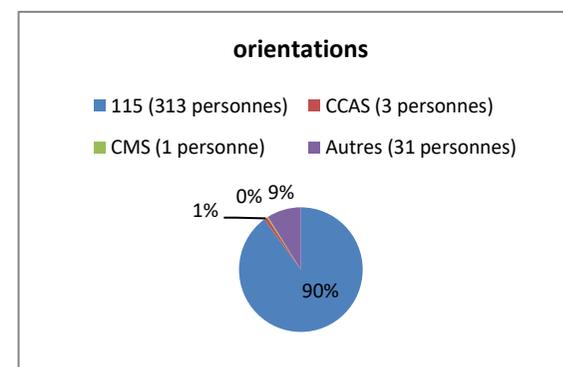
Les personnes reçues au centre d'hébergement de Montbéliard pour une première évaluation sociale sont orientées soit par le 115, soit par les services sociaux, soit dans le cadre d'une démarche personnelle.

208 personnes ont été orientées dans nos services par l'intermédiaire du 115, ce qui représente environ 90% des orientations sur l'ensemble des évaluations effectuées en 2019.

Nous mettons tout en œuvre pour que l'ensemble des demandes d'hébergement en urgence soient centralisées par l'instance 115. De fait, lorsque les différents services sociaux nous sollicitent directement pour une demande d'admission en urgence, nous les redirigeons systématiquement vers le 115.

Seulement 4 personnes ont été orientées par les institutions publiques en 2019 (3 par les CCAS ; 1 par un centre médico-social de l'aire urbaine).

Dans ce cas, les usagers concernés sont orientés directement à la permanence d'accueil du centre d'hébergement sans contact préalable avec le 115 (le 115 est prévenu par nos services après l'évaluation sociale).



31 demandes ont été formulées par une autre voie que les institutions publiques. Il s'agit essentiellement de demandes effectuées par les usagers eux-mêmes, pour certains déjà connus de nos services, qui préfèrent nous solliciter en direct.

#### **4 - Solution proposée :**

Le chiffre concernant les **orientations à l'abri de nuit** est en augmentation par rapport à l'année 2018 (132 en 2018 ; 175 en 2019). Cette solution d'hébergement en urgence est la plus représentée dans la mesure où elle concerne 43% des orientations proposées.

Nous avons accueilli sur ce dispositif : 128 hommes isolés ; 24 femmes isolées (courts séjours) ; 7 couples sans enfant ; 1 famille monoparentale (homme et trois enfants mineurs) orientée par l'instance de régulation ; 1 couple avec ses trois enfants (faute de place disponible en hébergement d'urgence au moment de la demande).

Bien que le taux d'occupation de l'abri de Montbéliard ne soit pas optimal pour l'année 2019 (environ 62%) et que ce dispositif ne prévoit que des hébergements de nuit, cette solution n'est pas « négligeable » dans la mesure où elle permet de proposer une solution d'hébergement en urgence à la quasi-totalité des demandeurs (seulement 6 refus d'hébergement pour manque de place en 2019) notamment lorsque l'ensemble des dispositifs d'hébergement de l'aire urbaine sont complet.

L'équipe éducative du centre (en lien avec le 115) met tout en œuvre pour proposer une solution d'hébergement plus adaptée que l'abri de nuit aux personnes vulnérables, femmes et enfants.

Ce dispositif permet également de proposer une solution d'hébergement temporaire pour les personnes exclues provisoirement d'un autre dispositif de l'aire urbaine (les évaluations ne sont pas comptabilisées dans ce cas) notamment en période hivernale.

Nous avons hébergé cette année 5 ménages accompagnés d'un ou plusieurs chiens, dont deux couples sans enfant et 3 hommes isolés.

Les **orientations sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne** sont en baisse par rapport à l'année dernière (42 en 2018 ; 26 en 2019). Cette baisse s'explique par le fait que les séjours des usagers sur ce dispositif ont été plus longs que les années précédentes soit du fait d'un statut administratif ne permettant pas une orientation en logement ou sur un autre dispositif, soit parce que les usagers concernés ne souhaitaient pas s'inscrire dans un parcours d'insertion.

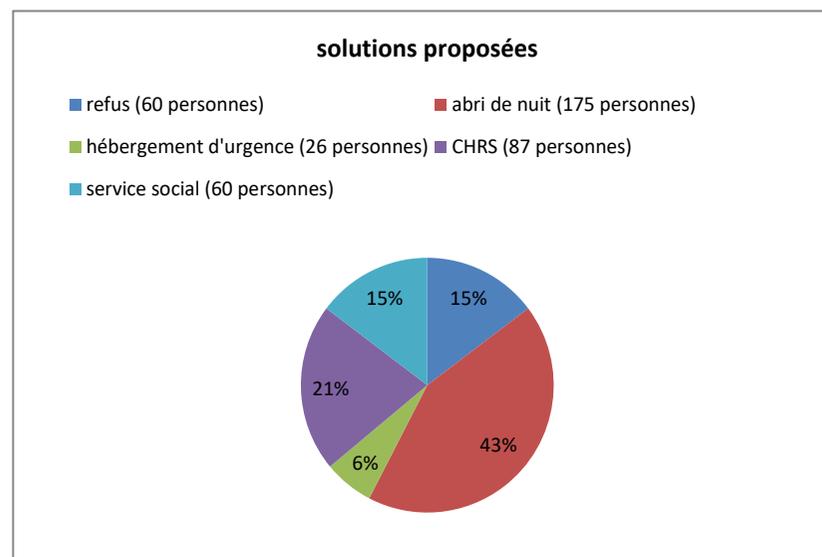
Les 26 personnes accueillies sur ce dispositif se décomposent en 9 hommes isolés (7 en activité professionnelle) ; 2 femmes avec enfants bas-âges victimes de violences conjugales dont le statut administratif ne permettait pas une orientation CHRS ; 1 jeune couple sans enfant (conjointe enceinte) ; 9 femmes isolées dont 3 victimes de violences n'ayant pas eu accès au CHRS faute de places disponibles au moment de la demande ; une femme et ses deux enfants majeurs, dans l'attente d'un accès en logement LTA.

**Orientations CHRS :** 43 ménages (87 personnes) ont été orientés au CHRS dans le cadre du protocole « personne victime de violence » avec l'accord du SIAO au préalable : 24 familles monoparentales soit 68 personnes (femmes exclusivement avec enfants mineurs) dont 3 orientées directement en logement diffus ; 17 femmes isolées ; 2 hommes isolés.

La solution de l'orientation en CHRS est très souvent la plus adaptée pour les personnes victimes de violence (notamment en présence d'enfants) du fait qu'elles peuvent bénéficier immédiatement d'un accompagnement global de proximité et des prestations de première nécessité (repas, produits hygiène...) notamment lorsque les personnes n'ont pas accès à leurs ressources au moment de l'admission (fréquent).

(Notons que nous avons été contraints à plusieurs reprises d'orienter des personnes sur le dispositif d'urgence faute de place disponible sur le CHRS.)

**L'orientation vers les services sociaux** concerne toutes les personnes pour lesquelles un refus a été émis, que ce soit un refus par manque de place, refus de la personne ou places inadaptées ; les usagers n'honorent pas systématiquement cette orientation. Dans la mesure où un accompagnement social est proposé



sur l'ensemble des dispositifs, les usagers admis sur un dispositif d'urgence (abri de nuit où hébergement d'urgence) ne sont plus orientés, en parallèle, vers les services sociaux.

### **5 - Refus :**

Nous avons été contraints d'émettre 60 refus au cours de l'année 2019. Ils concernent 8 familles (composées de 27 personnes, uniquement femmes et enfants mineurs) ; 19 hommes isolés ; 12 femmes isolées ; 1 couple.

40 personnes ont décliné elles-mêmes les propositions d'hébergement : 8 femmes isolées ; 9 hommes isolés ; 7 femmes accompagnées de leur(s) enfant(s) mineurs. De manière générale, ces refus ont été émis du fait que les personnes concernées ne souhaitent pas vivre en collectivité (notamment les femmes accompagnées de leurs enfants). Notons également que certaines personnes refusent d'être orientées sur l'abri de nuit (seule solution lorsque l'ensemble des dispositifs d'hébergement sont complets).

Nous avons prononcé 6 refus faute de places disponibles au moment de la demande : 2 femmes isolées et 1 femme accompagnée de ses trois enfants mineurs pour lesquels une orientation sur l'abri de nuit n'était pas adaptée. Ces trois ménages ont été orientés immédiatement à l'hôtel par le 115 dans l'attente qu'une place adaptée se libère en structure.

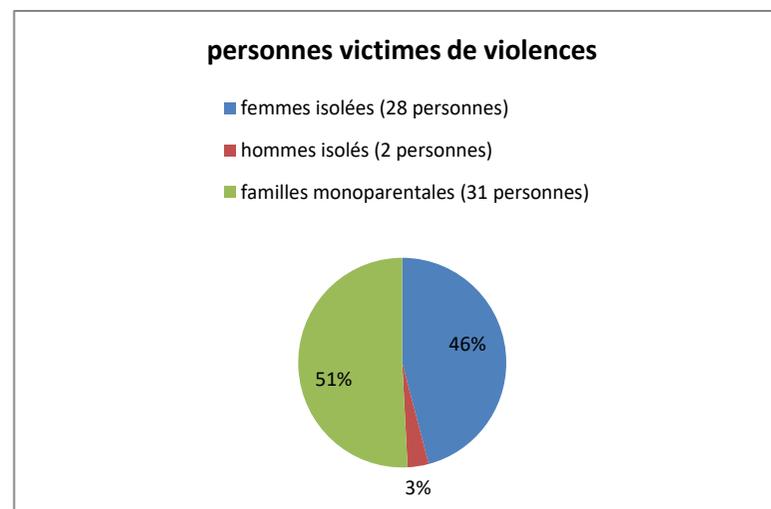
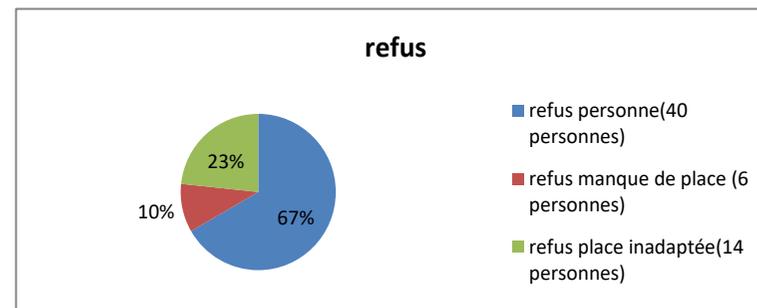
Les 14 refus émis faute de places adaptées concernent 10 hommes isolés (9 ressortissants européens ne pouvant prétendre à une « aide sociale » et un homme dont le comportement général n'était pas adapté à la vie en collectivité) ; 2 jeunes femmes vulnérables relevant du milieu du handicap ; 1 couple (conjointe en situation administrative irrégulière refusant une éventuelle orientation sur l'abri de nuit).

Toutes les personnes pour lesquelles un refus a été émis ont été orientées vers les services sociaux compétents de l'aire urbaine.

### **6 - Personnes victimes de violences :**

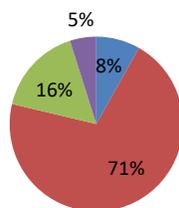
Nous avons enregistré 61 évaluations pour des personnes victimes de violences au cours de l'année 2019 (59 femmes dont 31 avec leur(s) enfant(s) mineur(s) et 2 hommes isolés).

Pour les familles monoparentales victimes de violences conjugales, nous comptabilisons uniquement la personne du couple victime de violence (les enfants ne sont pas comptabilisés sauf s'ils sont également victimes de violences).



### orientations des personnes victimes de violences

- hébergement d'urgence (5 personnes)
- CHRS (43 personnes)
- refus proposition d'hébergement (10 personnes)
- abri de nuit (3 personnes)



Les orientations sur le dispositif d'**hébergement d'urgence pérenne** concernent 5 personnes : 2 femmes avec enfants mineurs dont le statut administratif ne permettait pas une admission en CHRS et 3 femmes isolées du fait d'une absence de place au CHRS au moment de la demande.

3 femmes isolées, connues de nos services, ont été orientées sur l'**abri de nuit** du fait d'un comportement incompatible avec les autres dispositifs existants.

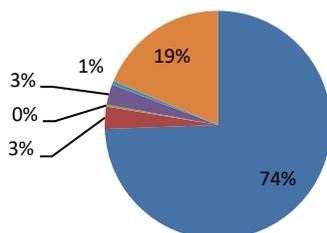
9 femmes **ont refusé d'intégrer le CHRS** dans la mesure où elles ne souhaitent pas vivre en collectivité. Une autre femme s'est vu refuser une orientation faute de place disponible adaptée au moment de la demande. Elle a immédiatement bénéficié d'une orientation à l'hôtel par l'intermédiaire du 115 dans l'attente qu'une place adaptée en structure se libère.

41 femmes et 2 hommes ont bénéficié d'une **orientation en CHRS** immédiatement dans le cadre du protocole « personnes victimes de violences ».

### 7 - Situation administrative :

#### situation administrative

- France (259 personnes)
- Europe hors France (11 personnes)
- Sans papiers (1 personne)
- demandeurs (10 personnes)
- déboutés (2 personnes)
- autres migrants (65 personnes)



Nous avons enregistré 259 demandes de personnes de nationalité française, il s'agit de la catégorie la plus représentée.

65 évaluations ont été effectuées dans la catégorie « autres migrants ». Il s'agit essentiellement de personnes en situation régulière bénéficiant d'un titre d'un an ou de dix ans.

Sur les 11 demandes « Europe hors France », 2 personnes ont pu bénéficier d'un court séjour sur le dispositif abri de nuit (en accord avec le 115).

L'instance de régulation du département a orienté 6 personnes (2 hommes isolés et un homme accompagné de ses trois enfants mineurs) sur le dispositif abri de nuit de Montbéliard en 2019.

Notons que toutes les personnes hébergées sur nos dispositifs, en situation administrative « précaire » sont présentées, avec leurs accords, en instance de régulation.

## **Précautions à prendre avec les données chiffrées.**

Seule la première évaluation est comptabilisée dans ces données statistiques. Or, il est fréquent qu'une même personne émette plusieurs demandes au cours de la même année du fait d'un changement de situation familiale, administrative, professionnelle...

Il arrive également qu'une orientation soit proposée (donc comptabilisée dans ces chiffres) mais que la personne concernée ne l'honore pas (fréquent pour les orientations sur le dispositif abri de nuit et service social).

Nous pouvons également émettre des refus faute de place disponible dans les différents dispositifs (comptabilisé refus), mais que les personnes concernées soient recontactées à nouveau peu de temps après pour une admission.

Notons également qu'il peut arriver que certaines personnes soient orientées par défaut (faute de place sur un dispositif dédié au moment de la demande) sur un dispositif pas forcément adapté à leur problématique (pour une mise à l'abri immédiate). Elles sont ensuite orientées vers un dispositif adapté dès que possible.

En ce qui concerne les « personnes victimes de violences » nous nous basons uniquement sur les propos des personnes concernées pour activer le protocole « personnes victimes de violences ».

## **Conclusion**

Le nombre de « premières évaluations » effectuées en 2019 est en augmentation d'environ 25 % par rapport à l'année 2018 (348 évaluations en 2019 et 260 en 2018).

Sur les 348 personnes évaluées cette année, 288 ont bénéficié d'une solution d'hébergement immédiate (175 sur le dispositif abri de nuit ; 26 sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne ; 87 sur le dispositif CHRS).

Le nombre de personnes victimes de violences est également en augmentation par rapport à l'année précédente (42 évaluations en 2018 et 61 en 2019).

Nous constatons que nous accueillons moins de « personnes migrantes » sur nos dispositifs d'hébergement.

Bien que le nombre de refus ait pratiquement doublé par rapport à l'année précédente (31 en 2018 ; 60 en 2019), il s'agit essentiellement de refus émis par les personnes elles-mêmes (40 personnes), souvent parce qu'elles ne souhaitent pas vivre en collectivité. Les 6 personnes refusées pour manque de place ont toutes été orientées à l'hôtel par le 115 dans l'attente qu'une place adaptée en structure se libère.

Angelo SERRA, travailleur social, centre d'hébergement Montbéliard

### Statistiques fonction « première évaluation » année 2019 (bassin de Montbéliard)

Nombre de personnes reçues		348		
Âges	- 18 ans	72		
	18-24	61		
	25-60	208		
	60 et plus	7		
Orientés par ?				
		115	313	
	CCAS		3	
	CMS		1	
	Hôpital		0	
	SPIP		0	
	Autres		31	
Solution proposée		refus de la personne	Refus par manque de place	Refus par manque de place adaptée
	Refus	40	6	14
Si accord				
	Abri de nuit	175		
	HU	26		
	Hôtel	0		
	CHRS	87		
	Service social	60		
Personnes victimes de violences	61			

Situation administrative	
France	259
Europe hors France	11
Sans papiers	1
Primo arrivants	0
Demandeurs	10
Déboutés	2
Autres migrants	65

## F. L'Insertion

### 1. Les réunions

**En 2019 :**

- **26 commissions ont eu lieu à Besançon ;**
- **26 commissions ont eu lieu à Montbéliard ;**
- **18 commissions ont eu lieu sur le Haut Doubs.**

L'équipe SIAO participe aux réunions permettant de mettre en commun les informations relatives aux parcours des ménages. Cela favorise la coordination des divers acteurs accompagnant le public :

- Commission Habitat spécifique de la Ville de Besançon ;
- L'atelier de santé mentale : Le SIAO est membre permanent de cette commission.
- La commission « Un chez soi d'Abord » ;
- Instance de régulation à la Préfecture : Le SIAO y participe chaque semaine au titre du 115;
- Commission Droit au logement opposable (DALO) : Le secrétariat de la commission envoie systématiquement un mail à l'équipe SIAO dès lors qu'un nouveau dossier DALO leur est déposé. Le SIAO reçoit les comptes rendus des décisions de la commission. Par ailleurs, le SIAO reçoit les avis d'accord d'expulsion de la DDCSPP;

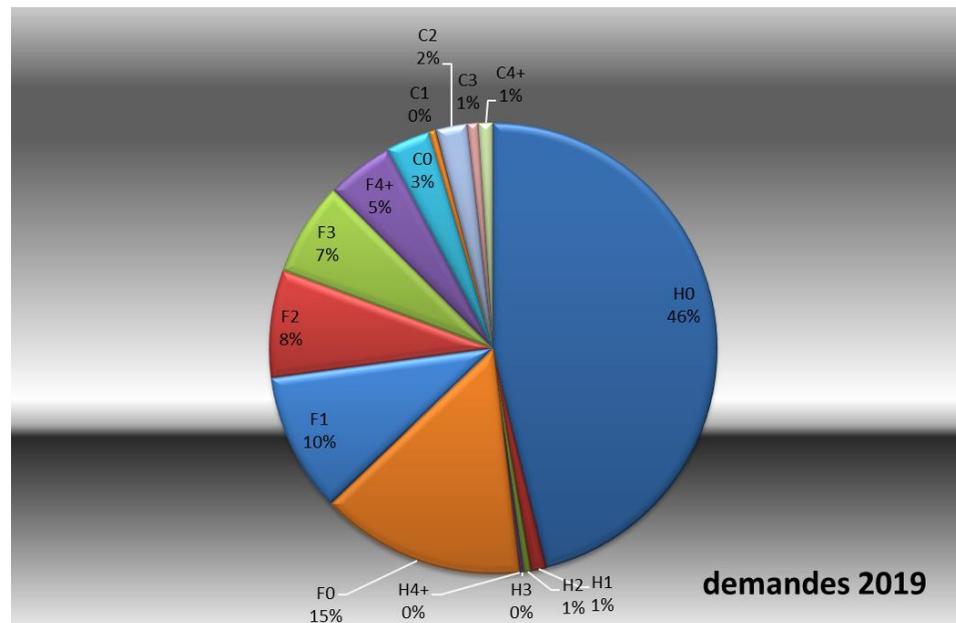
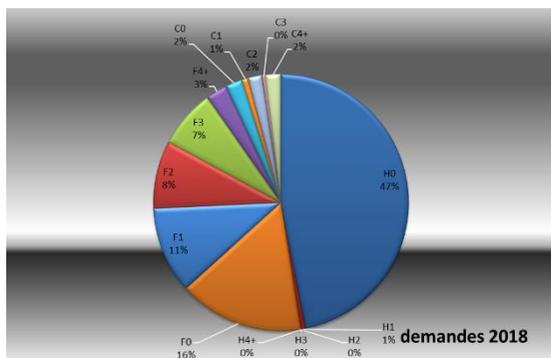
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) : Le SIAO reçoit par mail l'ordre du jour et les relevés de décisions des commissions CCAPEX de Besançon et Montbéliard ;
- Commissions Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) : Le SIAO reçoit par mail l'ordre du jour et le relevé des décisions. Il transmet les informations à sa disposition, lorsque la situation le demande. Par ailleurs, le SIAO reçoit les offres de logements LCTS qu'il transmet à tous les partenaires du SIAO ;
- Commission d'attribution des logements Habitat 25 (CAL) : Chaque jeudi matin, le SIAO, via son chef de service, participe aux CAL. L'avis du SIAO est consultatif.
- Comité Régional de l'hébergement et du Logement (CRHH), Commission Hébergement et accès au logement (CHAL), Commission observation : le SIAO est membre titulaire de la commission plénière et du bureau du CRHH. A ce titre, il est aussi membre des deux autres commissions, émanations du CRHH. Les réunions à Dijon sont régulières.

## **2. Liens avec le GCS 25**

L'équipe du SIAO est en lien régulier avec l'administrateur du GCS25, M. PASSIER. Le chef de service du SIAO est invité permanent du bureau du GCS25 et participe à certains groupes de travail lorsque le GCS le sollicite. Il rend compte régulièrement de l'activité du service et informe des évolutions et changement qui impactent ou pourraient impacter le SIAO.

### 3. L'observatoire

En 2019, 922 demandes ont été traitées par le SIAO (1 241 personnes dont 284 enfants). Le nombre des ménages et des enfants est en augmentation par rapport à 2018

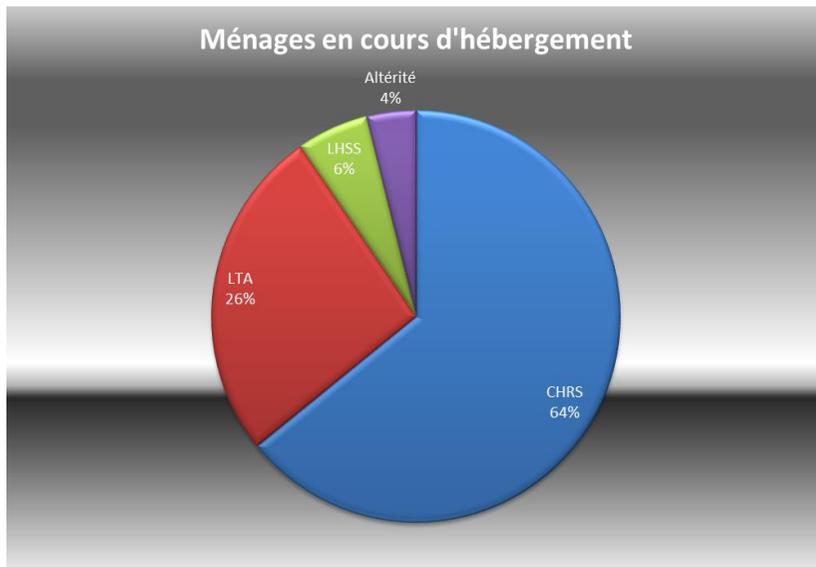


- L'évaluation de l'activité des structures :

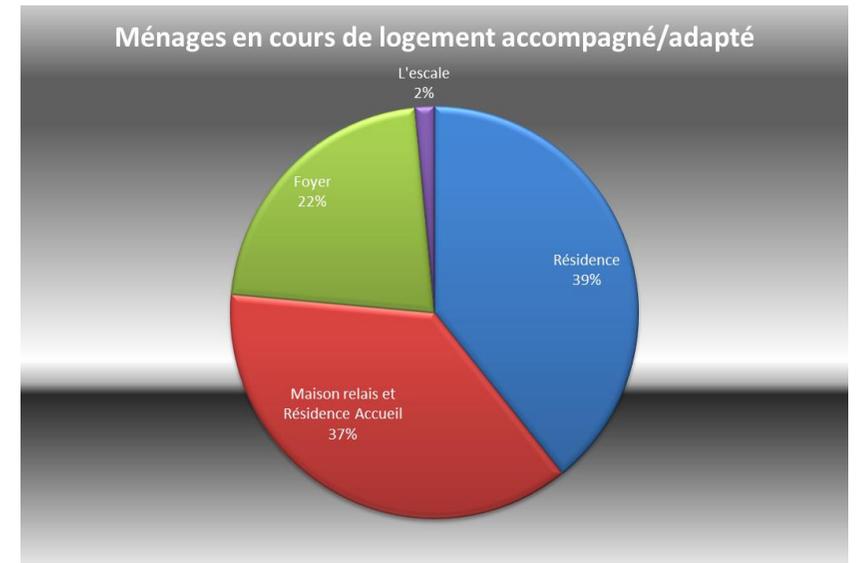
#### Eléments chiffrés au 31 décembre 2019

- 39 ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS, soit 21.5% du total des personnes hébergées en CHRS. Ce chiffre baisse de 32% par rapport à 2018 (57 ménages) ;
  - 20 ménages présents depuis plus de 12 mois en logement temporaire accompagné (LTA) soit 27%, 6% de plus par rapport à 2018 ; 5 ménages « DAHO résident en moyenne depuis 20 mois en LTA.
- Le taux moyen de rotation dans les CHRS en 2019 est de 115%.

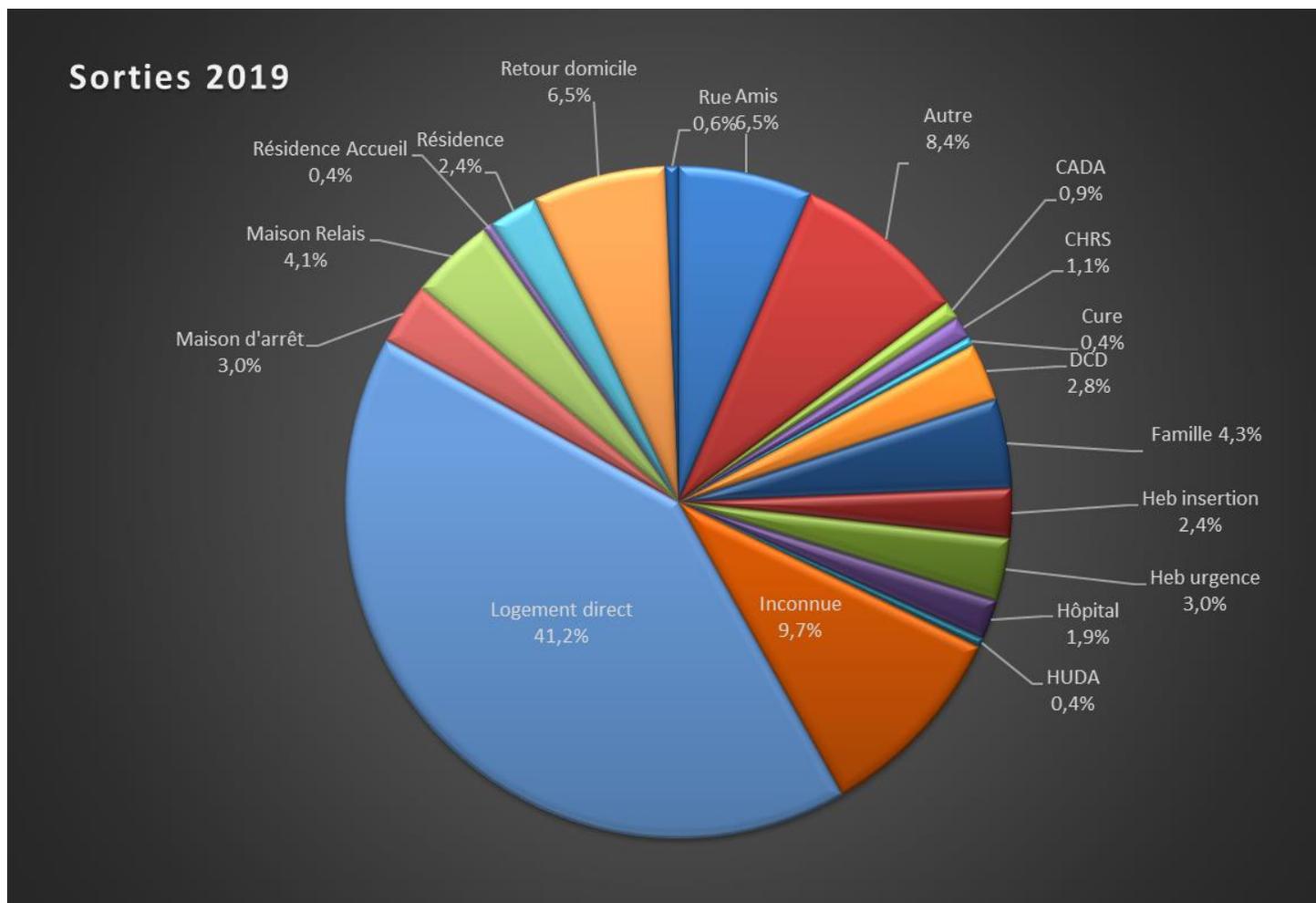
Le 31 décembre 2019, la photographie montre que 740 ménages sont hébergés ou logés (874 personnes dont 117 enfants).  
11 ménages sont hébergés au titre du DAHO.



181 ménages en CHRS  
74 ménages en Logement Temporaire  
Accompagné  
16 ménages en LHSS  
11 ménages à Altérité



178 ménages en Résidence Sociale  
169 ménages en Maison Relais et Résidence  
Accueil  
100 ménages en Foyer Adoma



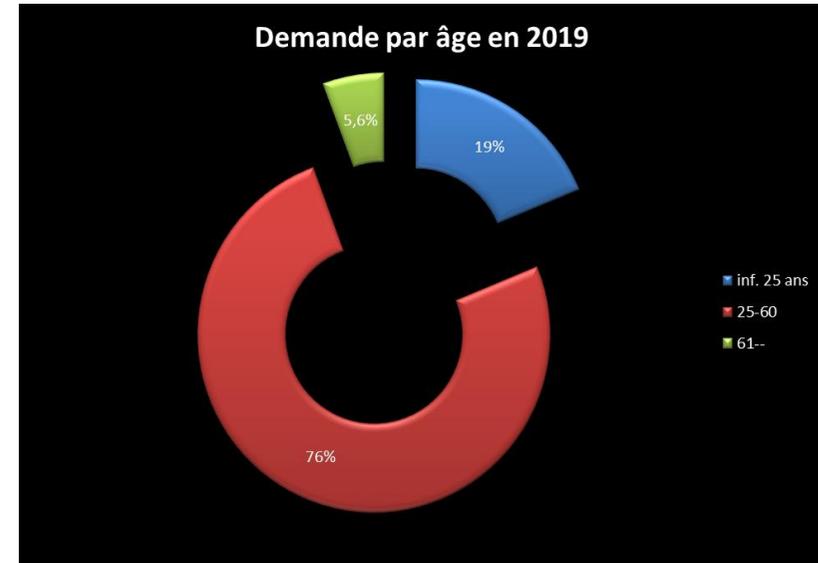
Toutes structures confondues, 466 ménages sont sortis (613 personnes dont 136 enfants), dont 190 en logement, soit 41.2%. 81% des ménages logés le sont dans le parc d'un bailleur social HLM.  
 85 ménages sont sortis de CHRS pour le logement, soit 38.4%.  
 12 décès soit 3%.

- Le public « jeune »

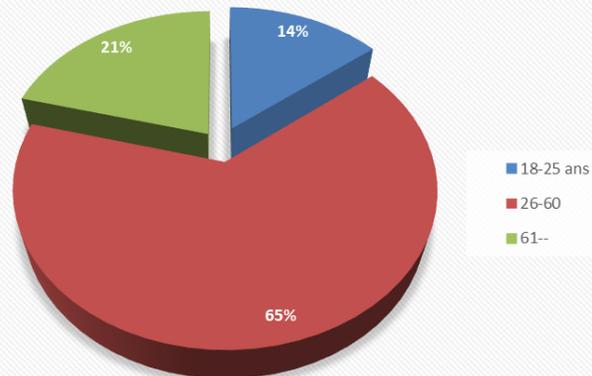
*Le public de 18 à 24 ans qui sollicite le SIAO en 2019 est constitué de 169 ménages, 177 adultes et 25 enfants.*

*Le public de moins de 25 ans en demande d'hébergement constitue 19% de la demande d'insertion. (18% en 2018)*

*Le pourcentage des demandes des + de 60 ans représentent près de 6%. 21% des publics hébergés au 31/12/19 ont plus de 60 ans*



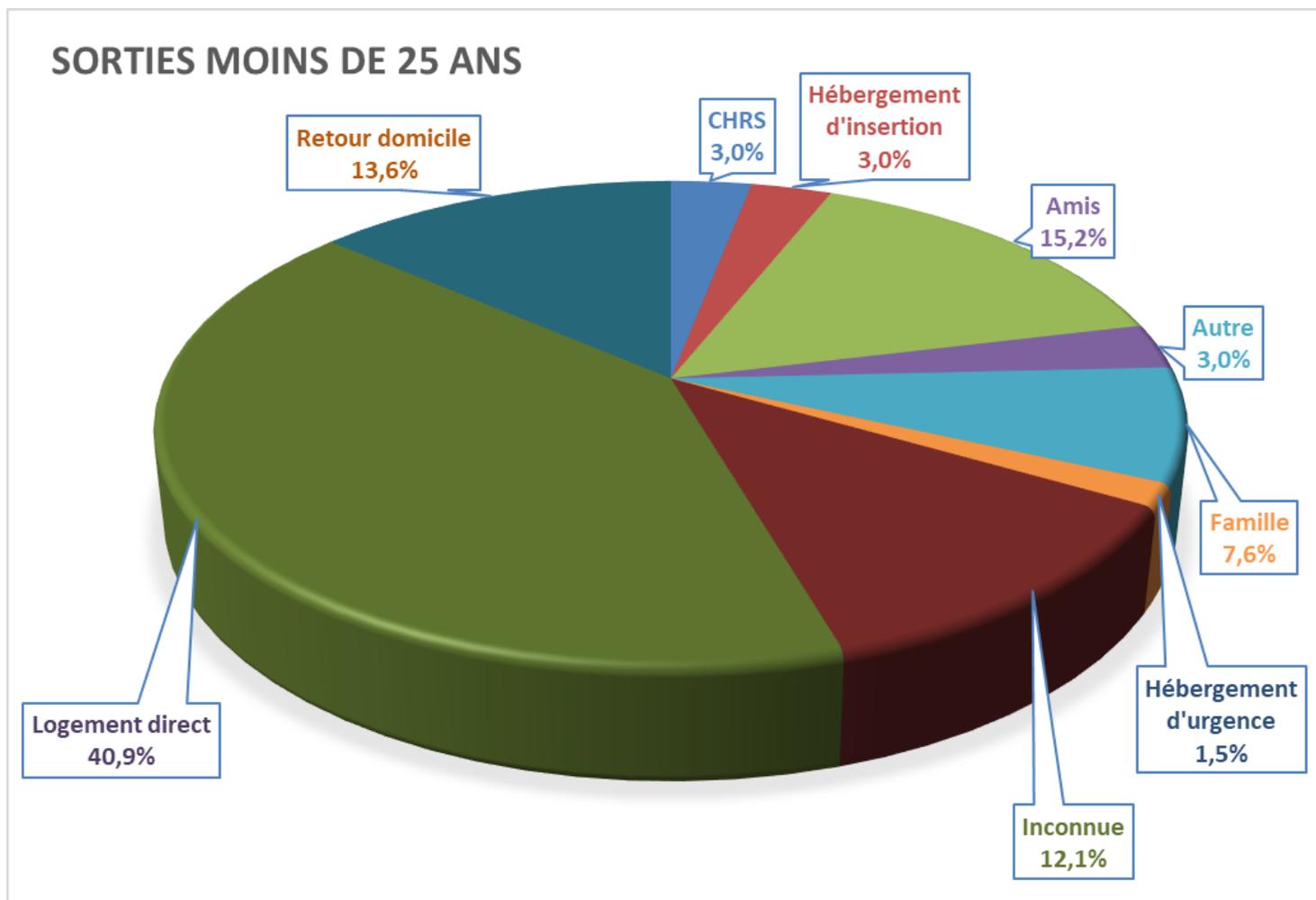
Âge des publics présents au 31/12/2019



*44.9% des jeunes de moins de 25 ans sont sans ressources. Chiffre en baisse de 5% par rapport à 2018.*

*51.4% sont orientés en CHRS, chiffre en hausse de 6%  
26.7% de ces orientations vers un CHRS sont annulées,  
85.3% de ces annulations sont issues d'un refus du ménage*

Destination pour les 71 ménages de moins de 25 ans à leur sortie :



*44% des sorties vers le logement direct proviennent de CHRS.*

*Les sorties vers une destination non connue concernent 8 ménages dont 7 en sortie de CHRS.*

*Les sorties « Retour domicile » concernent 9 personnes dont 7 qui ont été victimes de violences.*

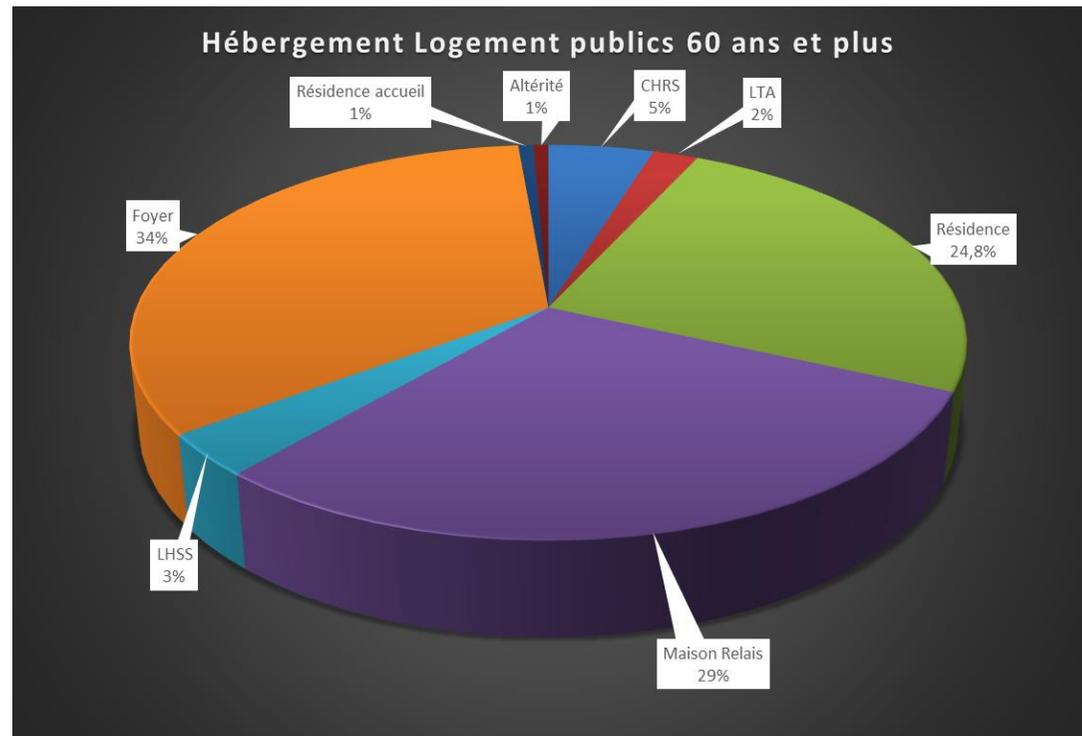
- Le public de 60 ans et plus

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 62 demandes ont été présentées en commission SIAO insertion, soit 26% de hausse de la demande par rapport à 2018 (49 demandes).

Au 31 décembre 2019, 186 personnes de 60 ans et plus sont dans la file active du SIAO, elles sont hébergées pour 16%, ou logées pour 78.5%, soit en attente pour 5%.

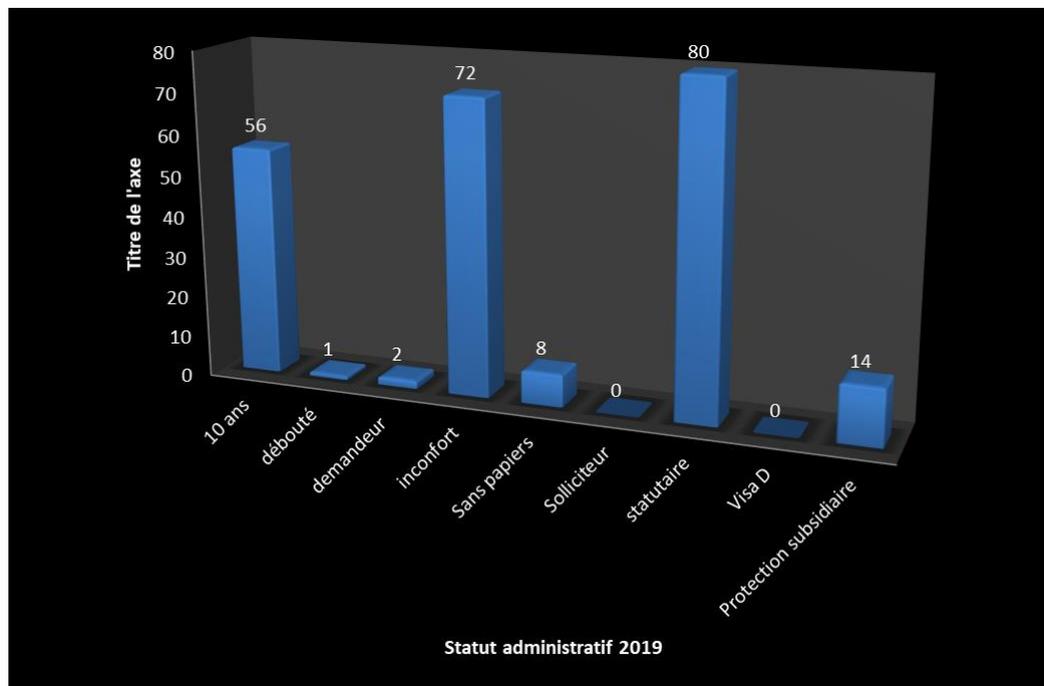
*Les durées de séjour pour les publics de 60 ans et plus ont une moyenne de 96 mois pour les personnes qui y résident encore au 31/12/2019 et 55 mois en moyenne pour les sortants de cette année.*

*Sur les 31 ménages sortis en 2019, on note notamment 12 accès au logement, 4 entrées en Maison relais, 1 entrée en résidence et 4 décès.*



- Le public dit « migrant »

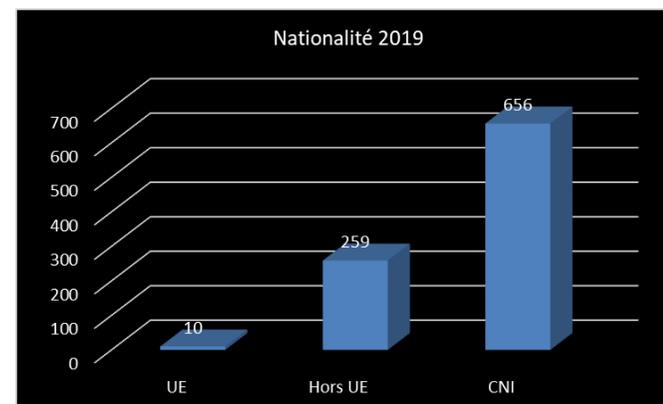
92 ménages statutaires ou sous protection subsidiaire ont formulé une demande SIAO en 2019, soit une augmentation de 19.5% (98 en 2018). 67 ont accédé aux structures ou sont en attente : 32.8% vers un CHRS (59% ont – de 25 ans), 38.8 % en foyer FTM/résidence sociale. 24% des 92 ménages n'ont pas reçu de proposition ou ont annulé leur demande (Refus de la personne, demande depuis un autre département ou préconisation d'accès direct).



Les publics statutaires, en protection subsidiaire ou titulaires d'une carte de résident représentent 16% de la demande. Si l'on complète avec les ménages en incomfort administratif, le chiffre monte à 24%

La moyenne d'âge de ces publics demandeurs en 2019 est de 33 ans, l'âge allant de 19 à 81 ans.

87 ménages présents au 31 décembre 2019 sont titulaires d'une carte de résident ou d'une carte de 1 an  
89 statutaires ou en protection subsidiaire,  
Seuls 4 ménages déboutés de leur demande d'asile ont sollicité le SIAO, ils n'ont pas reçu de proposition.



- Le public des femmes avec ou sans enfant

307 femmes avec ou sans enfants (544 personnes dont 237 enfants) ont formulé une demande SIAO insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 33.9% de la demande (45% en 2018, 31.7% en 2017).

Le pourcentage de femmes avec enfants est toujours en nette diminution représente 13.8% de la demande en 2019. Ce public est orienté par les CMS (50% environ)

Sur le dispositif urgence, la part de femmes avec ou sans enfants représente 21.2%.

Au cours de l'année 2019, près de 45% (38.8% en 2018) des femmes faisant appel au SIAO insertion sont ou ont été victimes de violences. Sur les dispositifs urgence, cette demande représente 10.2% (12.6% en 2018) de la demande totale des femmes.

L'attente moyenne pour les femmes avec enfant pour les entrées en 2019 a encore baissée pour être ramenée à 0.87 mois pour les CHRS et 1.47 mois pour le LTA.

La demande pour les couples avec enfants poursuit sa baisse en 2019 pour représenter 1.4% de la demande (1.5% en 2018, 1.8% en 2017, 4.6 % en 2014, 2.7% en 2015, 3.1% en 2016). Ceci est d'autant plus étonnant que cette baisse n'est pas représentative de la demande en grande région.

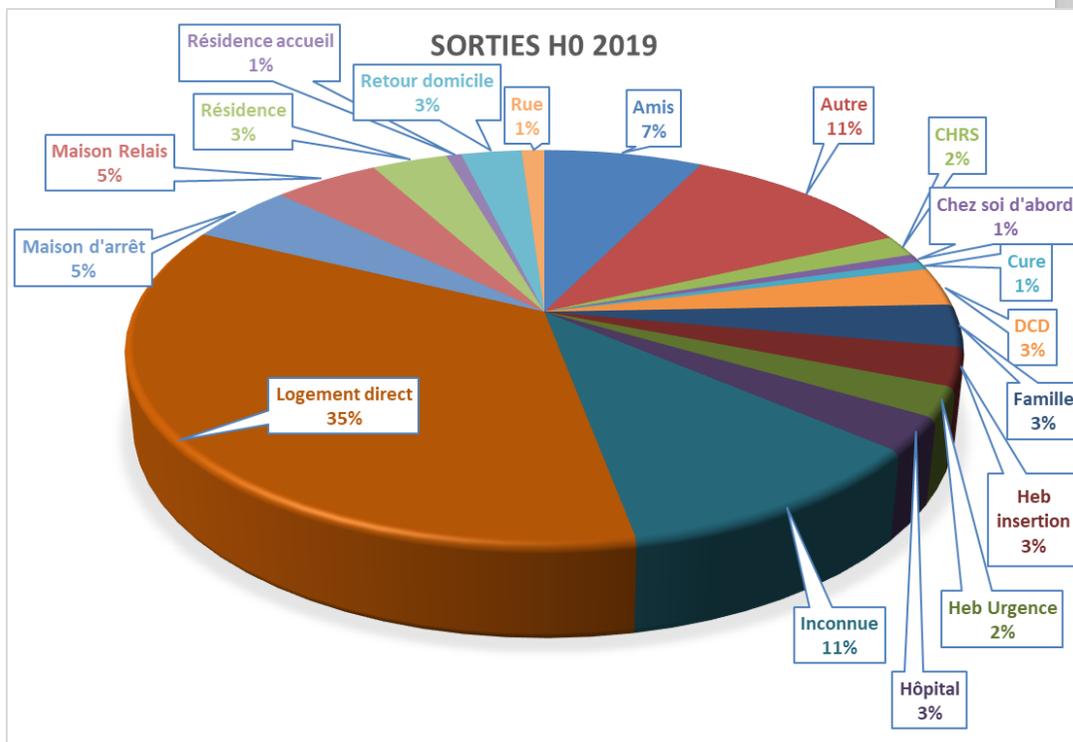
- Le public des hommes seuls avec ou sans enfants

Les hommes seuls ou avec enfants représentent 62.9 % de la demande en 2019. Il s'agit de 580 ménages, dont 10 hommes avec enfants (14 enfants au total).

Les listes d'attente pour les hommes restent importantes. 44 hommes seuls sont en attente d'un hébergement au 31 décembre 2019. Ce sont 99 hommes seuls qui sont en attente en considérant toutes les structures dont le logement accompagné. Ce chiffre est quasiment identique à 2018

H0 = Homme

La demande pour hommes seuls, hétérogène en fonction des mois, est toujours importante. Les demandes se situent entre 30 et 60 par mois.



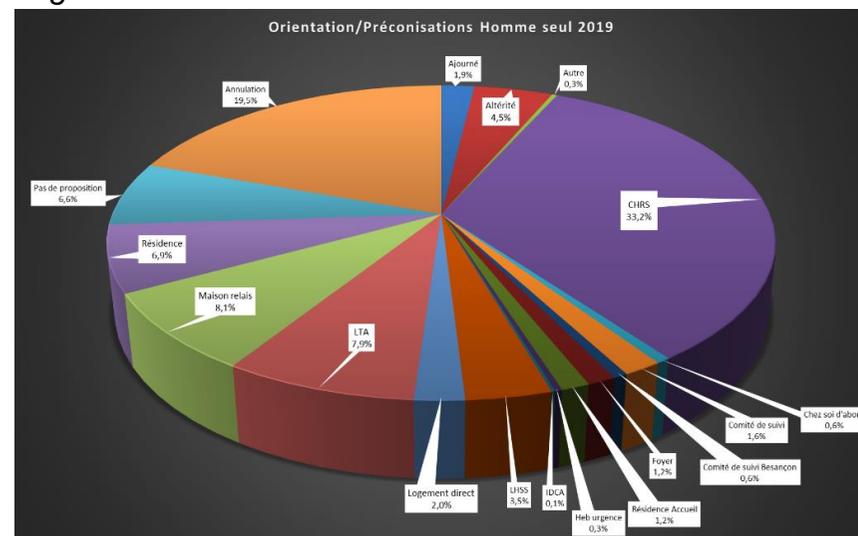
La photographie au 31 décembre 2019 indique que sur les 570 demandes d'hommes seuls de 2019, 99 sont en attente d'accès aux structures, dont 39 en CHRS.

Le graphique permet de visualiser les réponses dans le Doubs pour ce public. Majoritairement vers le CHRS. Les annulations restent importantes (20%), 56.4% de ces publics pour une solution personnelle.

## Hommes seuls par mois

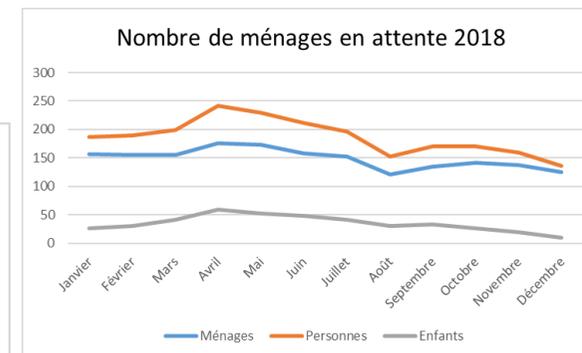
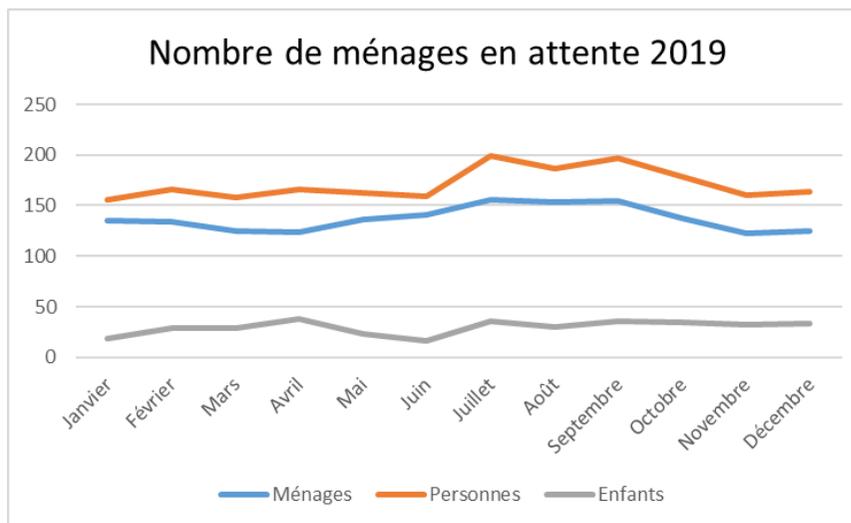


Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons enregistré 291 sorties d'hommes seuls dont 101 en accès direct au logement soit 34.%. 35 en sortie de CHRS, soit 34.3%. Les sorties vers le logement baissent du fait de l'absence de petit logement

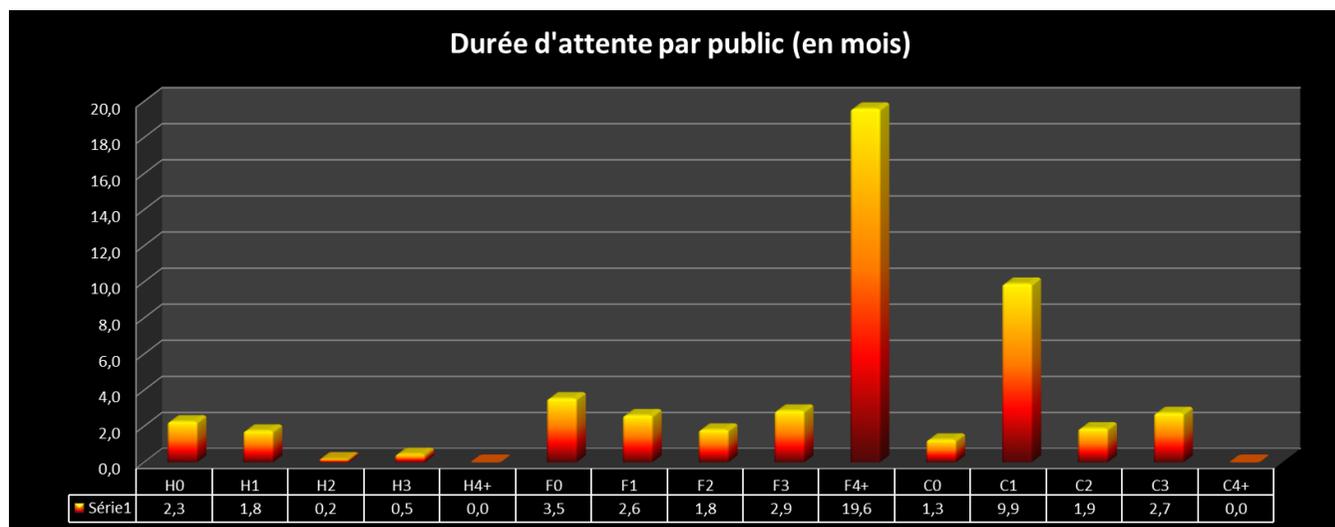


- La durée d'attente

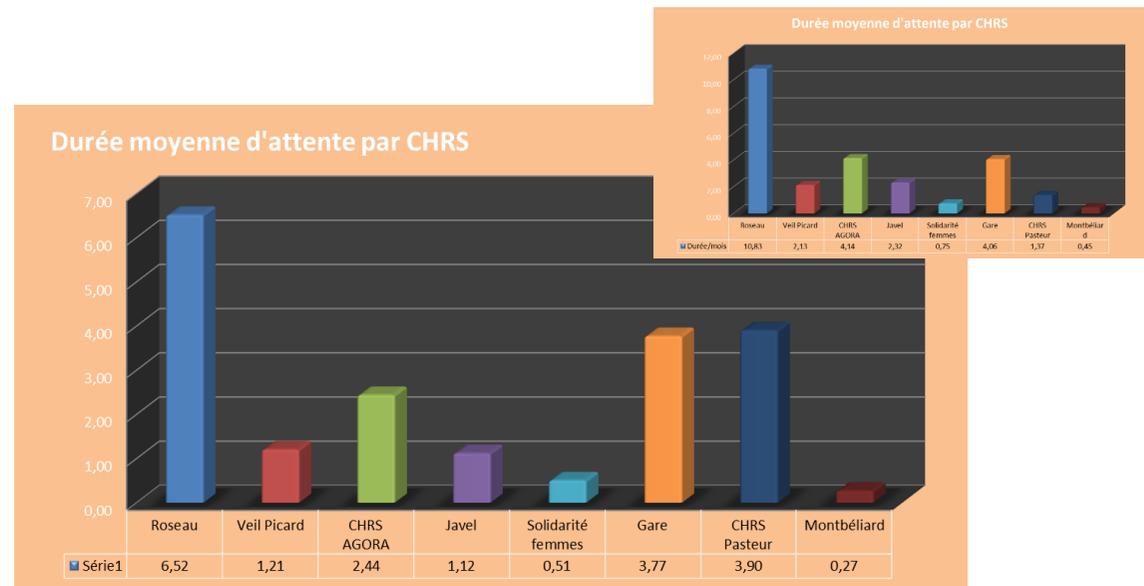
*Un pic de 156 ménages a eu lieu cette année en juillet correspondant à 199 personnes dont 36 enfants qui étaient donc étaient en attente d'une solution suite aux commissions SIAO du Doubs.  
Les nombre moyen est donc à la baisse*



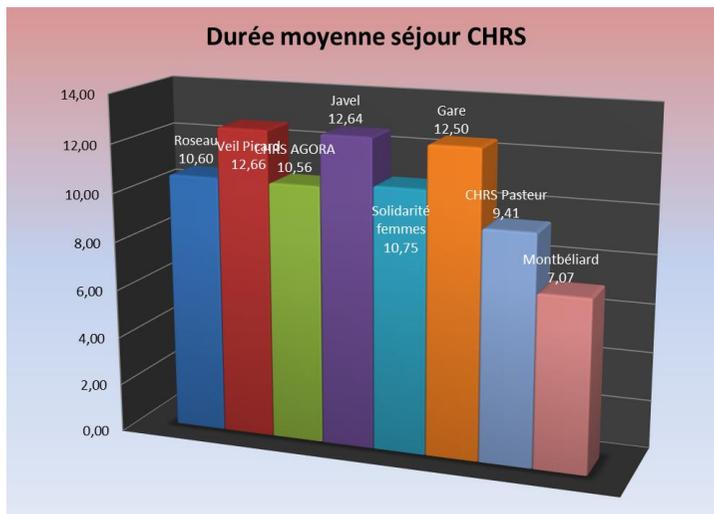
*L'augmentation de la durée d'attente moyenne baisse pour les hommes seuls, la demande reste supérieure à l'offre.*



Le comparatif entre les deux schémas nous indique la constance entre 2018 et 2019 concernant les délais d'attente.

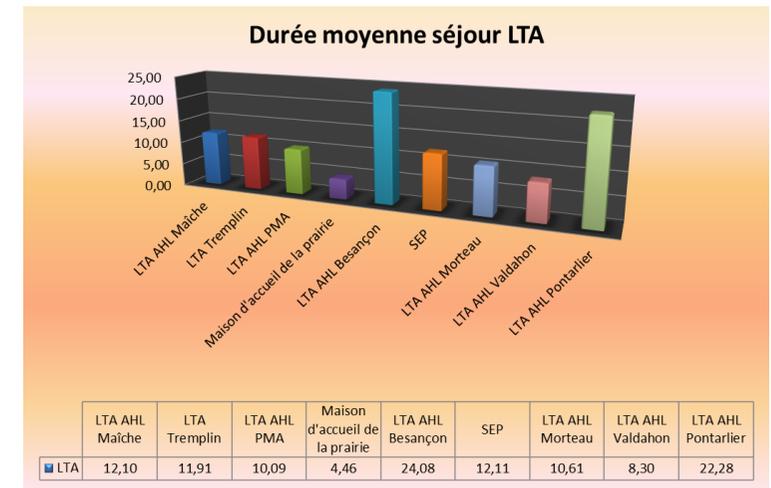


Au 31 décembre 2019, la rotation est de 115% en CHRS et de 80% en logement temporaire. Il demeure toutefois quelques ménages en séjour longs : 27 (72 en 2018) ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS ou LTA.



La durée de séjour en CHRS **en moyenne** d'environ 10.77 mois. Elles augmentent majoritairement

La durée de séjour en Logement temporaire atteint **en moyenne** 12.88 mois.

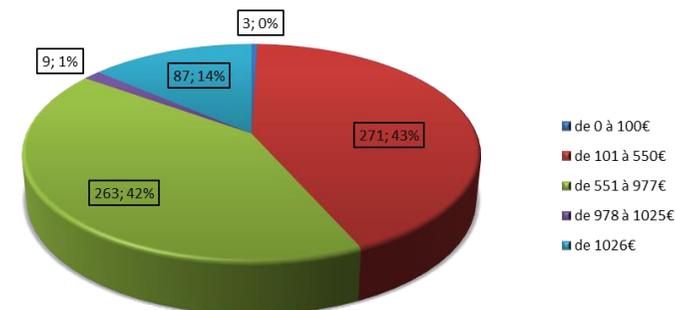


▪ Les ressources des ménages demandeurs en 2019 (Les références INSEE sont toujours de 2016)

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage			
Unité : euros			
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1 026	855	684
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334	1 112	889
Couples sans enfant	1 539	1 283	1 026
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155	1 796	1 436
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565	2 138	1 710

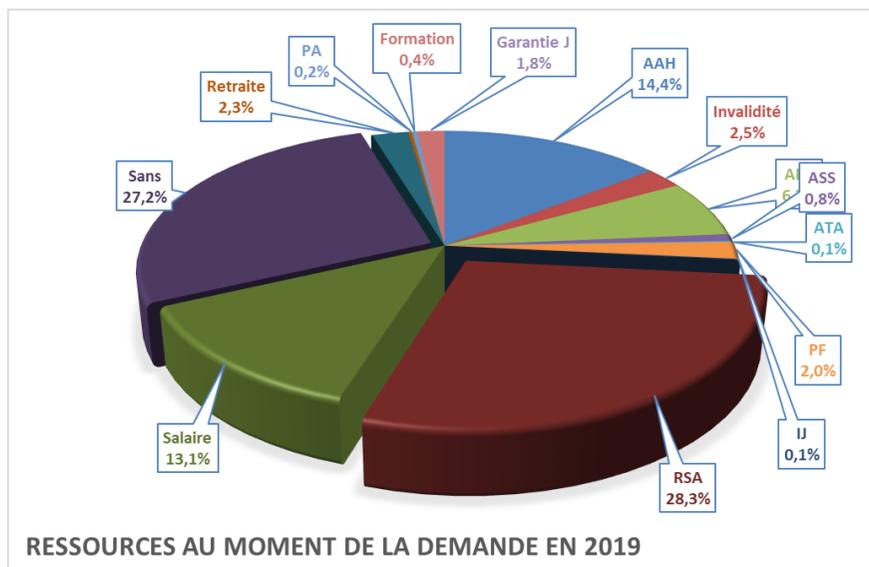
France métropolitaine.  
Source : Insee - Données 2016 - © Observatoire des inégalités

Montant des ressources des demandeurs



86% des personnes seules qui présentent une demande au SIAO Insertion en 2019 se situent **au-dessous** du seuil de pauvreté.

La part des personnes sans ressources baisse (-5%). La part de bénéficiaires du RSA est en hausse. (+6%)



RESSOURCES AU MOMENT DE LA DEMANDE EN 2019

Sur 241 ménages bénéficiaires du RSA, 9 ont moins de 25 ans dont 8 ont 1 à 3 enfants.

232 ménages ont entre 25 à 86, soit 96.3%.

La part des ménages sans ressources baisse de presque 5%.

Sur les 234 ménages sans ressource, 78 sont des jeunes de moins de 25 ans, soit 33.3%.

15 ménages bénéficiant de la garantie jeunes ont fait une demande en SIAO (15 en 2018). Âgés de 19 à 24 ans

▪ Secteurs d'origine

---

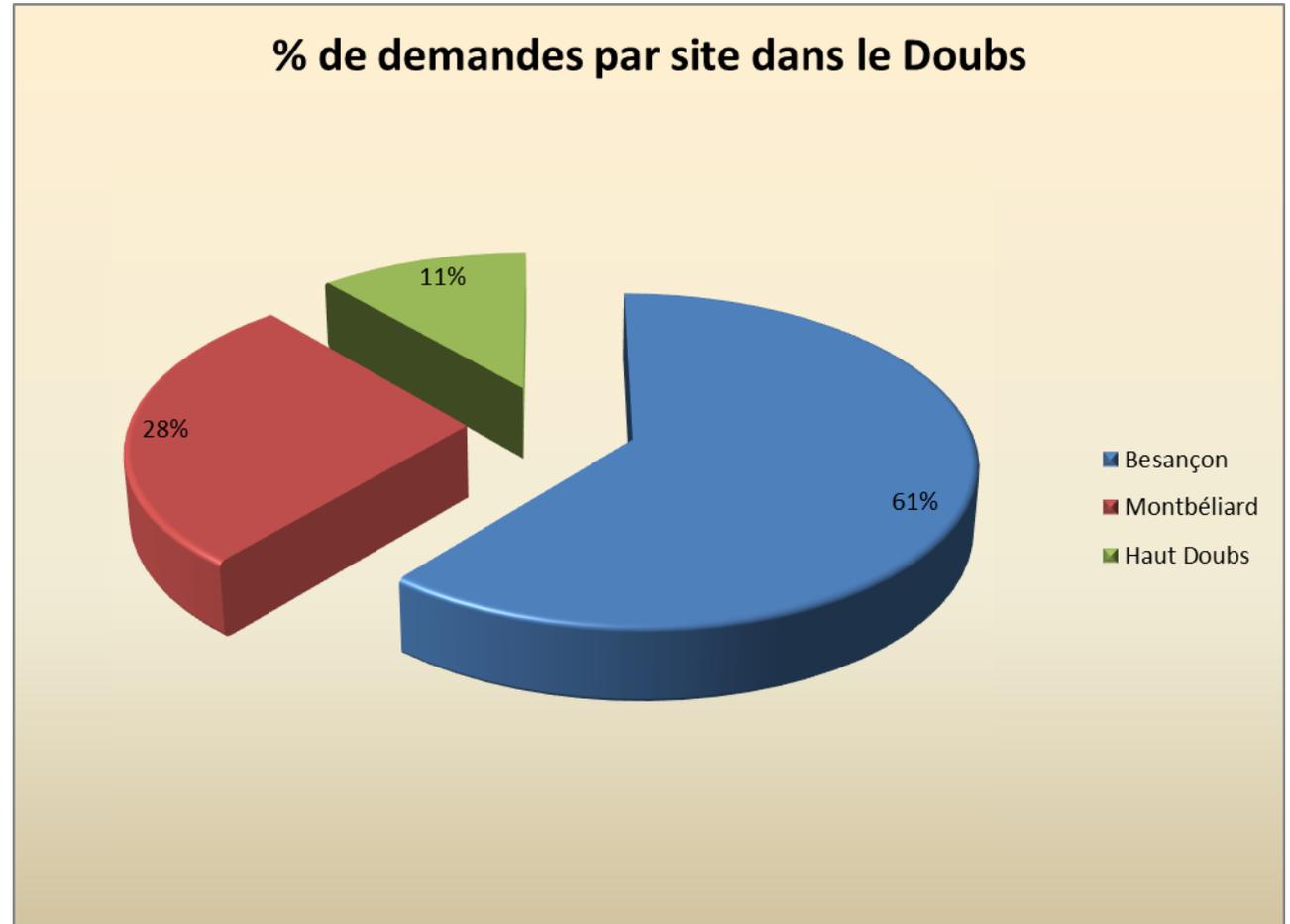
**Sur les 922 demandes présentées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

563 dossiers présentés à Besançon dont 23 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 20 nous sont orientés par une autre région ;

254 dossiers présentés à Montbéliard dont 14 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté, 13 nous sont orientés par une autre région, 1 dossier Suisse ;

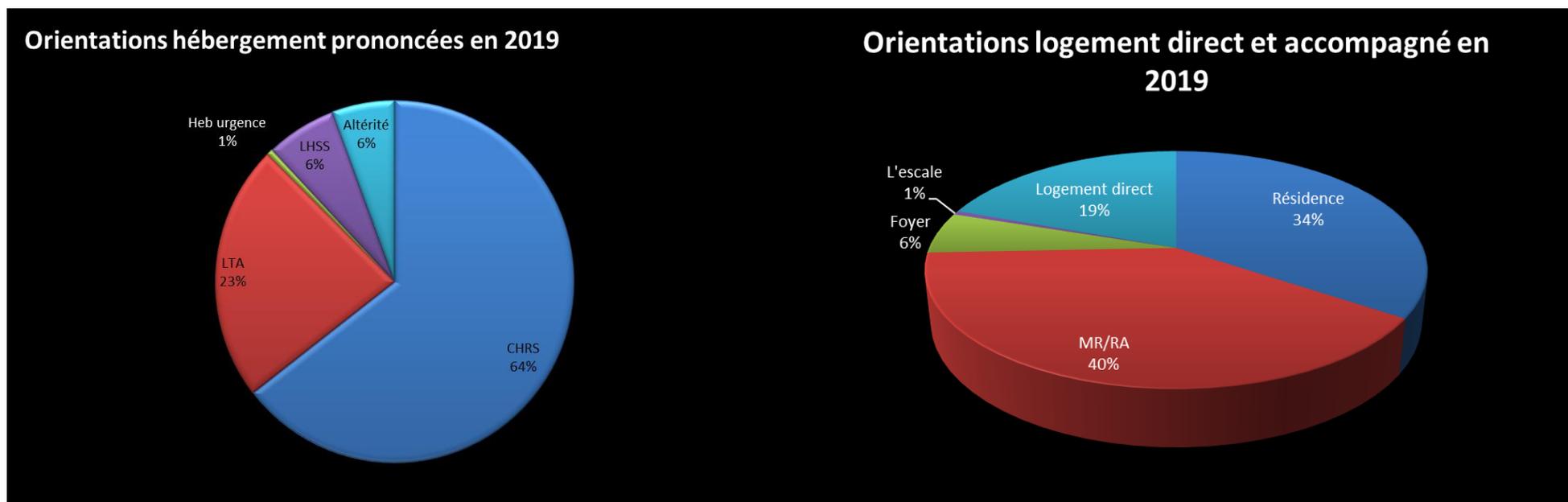
105 dossiers présentés dans le Haut-Doubs dont 3 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté.

---





- Préconisations/Orientations

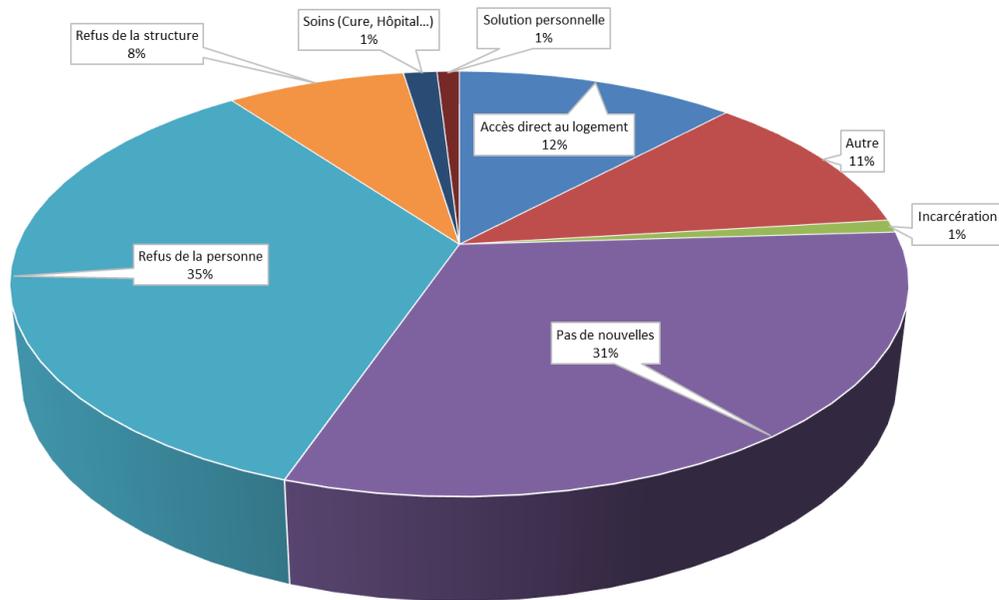


Les annulations :

Sur les 922 demandes SIAO traitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 226 demandes ont été annulées, soit 24.5%. Le chiffre est e, légère baisse par rapport à 2018.

Les listes d'attente pour entrer dans une structure ne descendent pas en dessous de 120 ménages tous dispositifs confondus. Ce qui constitue une augmentation de 20% en moyenne des ménages en attente par rapport à 2018.

### Motifs annulations 2019



*Majoritairement, c'est le ménage qui refuse l'orientation. Si l'on considère que ne plus donner de nouvelles s'apparente à un refus, cela concerne 66% des annulations.*

### III. LE PARTENARIAT

#### A. Les partenaires

Le SIAO unique départemental travaille au quotidien avec ces partenaires de l'hébergement et du logement dans le Doubs :

- ADDSEA
- ADIL
- ADOMA
- AHBFC
- AHS-FC
- AIS 25
- ALT'AU
- ARIAL
- APAT
- Association Javel
- Boutique Jeanne Antide
- CAF
- CCAS Baume les Dames
- CCAS Besançon
- CCAS Montbéliard
- CCAS Morteau
- CCAS Pontarlier
- CCAS Valdahon
- CHBM
- CHI Pontarlier
- CH Novillars
- CHRU Besançon
- Conseil Départemental
- DDCSPP
- DDT
- DRDJSCS
- FAS
- GARE BTT
- Grand Besançon Habitat
- Habitat 25
- IDEHA
- Mairie de Morteau
- Maison d'accueil de la Prairie
- Mission Locale
- Néolia
- OFII
- PMA Agglomération
- Préfecture
- SAIEMB
- Secours Catholique
- Service d'Entraide Protestante
- CIAS Maîche
- Solidarité Femmes
- SOLIHA et SOLIHA-AIS
- SPIP
- Travail et Vie
- UDAF
- Ville de Besançon

## B. La communication

- WEB :

Le SIAO a mis en place son site internet dès le mois de février 2013 : <http://siao25.e-monsite.com/>. Il est devenu la solution unique pour obtenir les documents nécessaires lors d'une demande d'hébergement.

La fréquentation du site internet du SIAO :

- 3936 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;
- 4636 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
- 4400 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;
- 6118 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;
- 10152 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ;
- **13854 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 36.5%**

- Bulletin Mensuel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le SIAO édite son bulletin à échéance mensuelle. Il s'organise principalement autour de 3 thèmes :

- Hébergement/Logement
- Actualités locales/nationales
- Actualités internationales

Le bulletin est disponible au téléchargement sur notre site internet. Son nom a évolué en 2019 pour devenir :



The graphic features the title "Le Bulletin du SIAO" in a large, bold, black serif font. To the right of the title are two logos. The top logo is for "GCS25 GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE DU DOUBS", with "GCS25" in orange and green and the full name in black below it. The bottom logo is for "SIAO25 SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS", with "SIAO25" in orange and green and the full name in black below it, including the website URL <http://siao25.e-monsite.com/>.

## CONCLUSION, PERSPECTIVES

Au moment d'écrire la conclusion de ce bilan 2019, avant la pandémie, je m'apprêtais à porter un regard nouveau pour l'année 2020 :

- Création des CODAHL, une mutualisation qui va permettre des orientations vers le logement avec l'accompagnement adapté. Le démarrage de ces nouvelles commissions nous a montré son efficacité, même s'il faut qu'il se rode encore et que les nouveaux groupes constitués apprennent à construire ensemble.
- Ouverture de SYPLO au SIAO, logiciel qui allait nous permettre, faisant suite à l'identification des ménages prêts à entrer en logement, de les intégrer dans le « vivier » des ménages prioritaires.
- Poursuite du travail avec les acteurs de la santé mentale dans le cadre des PTSM
- Consolidation du travail commun des SIAO au sein de la région que ce soit via la DRDJSCS ou avec la FAS.

A l'heure où j'écris ces lignes, le SIAO est confiné depuis 30 jours. Le bilan 2019 est donc le dernier d'une série observable. Peut-être devons-nous mettre de côté les éléments que nous allons recueillir en 2020.

En effet :

- Quelles seront les effets de la reprise d'une vie « normale » pour les publics qui pouvaient faire appel aux services sociaux ?
- Du fait du télétravail et du confinement obligatoire, certains ménages ne peuvent pas anticiper, préparer, travailler l'évolution de leur situation. Quelle sera leur demande à la sortie ?
- Les situations de violences sont d'ores et déjà en augmentation, comment préparer un départ quand on croit qu'on va se faire verbaliser si l'on quitte le domicile sans l'attestation adéquate ? (C'est le discours que nous avons pu entendre de certaines femmes).

Après tout, laissons l'année 2020 s'écouler et optons pour un sursaut que cette crise pourra nous apporter ? L'avenir nous le dira.

Jean-Pierre BERGER

## Langue des sigles

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**ADA** : Allocation Demandeur d'Asile

**ADDSEA** : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

**ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement

**AGLS** : Aide à la Gestion Locative Sociale

**AHI** : Accueil, Hébergement, Insertion

**AHS-FC** : Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté

**AIS** : Agence Immobilière Sociale

**APAT** : Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**ARIAL** : Association d'Accueil Résidentiel d'Insertion d'Accompagnement dans le Logement

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance ou Pôle Enfant Confié PEC

**ASLL** : Accompagnement Social Lié au Logement

**ASM** : Atelier de Santé Mentale ou Conseil Local de Santé Mentale CLSM

**ASP** : Atelier Santé Proximité

**ASV** : Atelier Santé Ville

**ATA** : Allocation Temporaire d'Attente

**BOP** : Budget Opérationnel de Programme

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAGB** : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**CAPM** : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

**CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

**CFP** : Concours de la Force Publique

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CHU** : Centre d'Hébergement d'Urgence

**CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CMU-C** : Couverture Maladie Universelle - Complémentaire

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement

**CQL** : Commandement de Quitter les Lieux

**DAHO** : Droit A l'Hébergement Opposable

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale

**DREAL** : Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement

**DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**FDAJ** : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

**FJT** : Foyer de Jeunes Travailleurs

**FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité

**FSL** : Fonds de Solidarité pour le Logement

**FTM** : Foyer de Travailleurs Migrants

**GARE BTT** : Groupement d'Action et de Recherches sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux

**GBH** : Grand Besançon Habitat

**GCS25** : Groupement de Coopération Sociale du Doubs

**GLA** : Gestion Locative Adaptée

**HLM** : Habitation à Loyer Modéré

**HU** : Hébergement d'Urgence

**HUDA** : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

**IRTS** : Institut Régional en Travail Social

**LHSS** : Lit Halte Soins Santé

**LTA** : Logement Temporaire Accompagné

**MAP** : Maison d'Accueil de la Prairie

**MASP** : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

**OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français

**PADA** : Plate-forme d'Accueil, d'orientation et d'accompagnement des Demandeurs d'Asile

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération

**RHVS** : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SAAS** : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (CCAS de Besançon)

**SEP** : Service d'Entraide Protestante

**SIAMB** : Service Insertion Atelier Maryse Bastié

**SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

**SII** : Service de l'Immigration et de l'Intégration

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales

**URHAJ** : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes